



UNIVERSITE SENGHOR D'ALEXANDRIE
*Université Internationale de langue française
au service du développement africain*

DÉPARTEMENT PATRIMOINE CULTUREL

Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme de **Master en Développement,**
Option Gestion du Patrimoine Culturel

TOURISME ET PRESERVATION DES SITES CULTURELS À MADAGASCAR

Mémoire présenté par :
RABEMANANTSOA Rintsamahefa

Membres du jury :
M. Jean-Yves MARIN
M. Abdoulaye CAMARA
Mme Caroline GAULTIER,

soutenu le 18 Avril 2007

à Alexandrie,
Egypte

Dédicaces



*A mon Dieu Eternel qui a toujours su illuminer ma vie,
aussi bien dans les moments de joie que dans les moments de difficultés.*

*A la mémoire de mon père bien aimé,
et à ma merveilleuse famille qui m'a toujours soutenu dans tous mes efforts.*

Remerciements



En premier lieu, nous tenons à présenter nos vifs remerciements à l'Université Senghor qui nous a accueillis pendant nos deux années de formation à Alexandrie.

Nous ne saurions pas non plus cacher notre immense reconnaissance envers Madame Caroline GAULTIER, dont la compréhension et l'attention ne nous ont jamais fait défaut, depuis notre arrivée à Alexandrie jusqu'à ce jour.

Nous voudrions pareillement témoigner notre satisfaction envers tous les professeurs de l'Université Senghor, particulièrement ceux du Département Patrimoine Culturel, qui nous ont non seulement transmis leurs connaissances, mais nous ont aussi accordé leurs temps pour nous orienter dans le mémoire.

Il nous est également difficile de trouver les mots exacts pour exprimer notre extrême gratitude envers les personnes ressources, qui ont bien voulu nous guider et partager avec nous leurs expériences durant la conception de ce travail. Nous citerons entre autres : Madame Emeline RAHARIMANANA, *Directeur du Patrimoine Culturel de Madagascar*, Docteur RAFOLO Andrianaivoarivony, *Président du Comité National Malagasy pour l'ICOMOS*, Monsieur Lazare A. ELOUNDOU, *Spécialiste du programme au Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO*, et Monsieur Kossi WOWUI, à la *Direction Nationale du Tourisme du Togo*.

Nous adressons aussi, par la même occasion, nos chaleureux remerciements à tous nos collègues de l'Université Senghor, notamment ceux du Département Patrimoine Culturel, qui nous ont offerts leur franche collaboration durant toute notre formation.

Nous remercions également Madame Rania ADEL pour son assistance et sa présence au sein du Département Patrimoine Culturel.

Finalement, nous remercions tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail.

Liste des abréviations



ANGAP : Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées (de Madagascar)

CNP : Comité National du Patrimoine (de Madagascar)

CPM : Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO

DEPA : Diplôme d'Etudes Professionnelles Approfondies

DPC : Direction du Patrimoine Culturel (de Madagascar)

DSRP : Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (de Madagascar)

EPA : Ecole du Patrimoine Africain

ICBS : International Council of Blue Shield / Conseil International du Bouclier Bleu

ICOM : International Council of Museums / Conseil International des Musées

ICOMOS : International Council of Monuments and Sites / Conseil International des Sites et Monuments

MAP : Madagascar Action Plan/ Plan d'Action de Madagascar

MCT : Ministère de la Culture et du Tourisme (de Madagascar)

MST : Maladies Sexuellement Transmissibles

ONTM : Office National du Tourisme de Madagascar

OSCAR : Office du Site de la Colline d'*Ambohimanga Rova*

PDNT : Plan Directeur National du Tourisme (de Madagascar)

PNT : Politique Nationale du Tourisme (de Madagascar)

SECL : Secrétariat d'Etat à la Culture et aux Loisirs (de Madagascar)

STA : Secrétariat Technique à l'Ajustement (de Madagascar)

UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation/
Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

WHC : *World Heritage Center* / Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Avant-propos



Ce document est le fruit de nos deux années de formation à l'Université Senghor. Il abordera la problématique de la préservation des sites culturels, en parallèle à sa valorisation touristique. A travers ce thème, nous espérons pouvoir poursuivre notre quête pour une meilleure sauvegarde des sites culturels de Madagascar. En outre, cette contribution voudrait aussi s'inscrire parmi les efforts déjà déployés, en vue de préserver le patrimoine culturel africain.

Pour cela, nous avons eu recours à différentes sources. Notre mise en situation professionnelle au Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, nous a également fourni des données considérables. Les modules dispensés à l'Université Senghor nous ont aussi largement orientés.

Toutefois, nous avons encore rencontré quelques difficultés. Etant donné l'éloignement, nous n'avons pas pu rassembler une documentation exhaustive sur les sites culturels et le tourisme à Madagascar. Ainsi, nous reconnaissons des limites à ce travail. En dépit de cela, nous souhaitons vivement qu'il puisse être utile, aussi bien pour Madagascar que pour d'autres pays.

Enfin, nous invitons le lecteur à nous accompagner jusqu'à la fin de ce document.

INTRODUCTION GENERALE

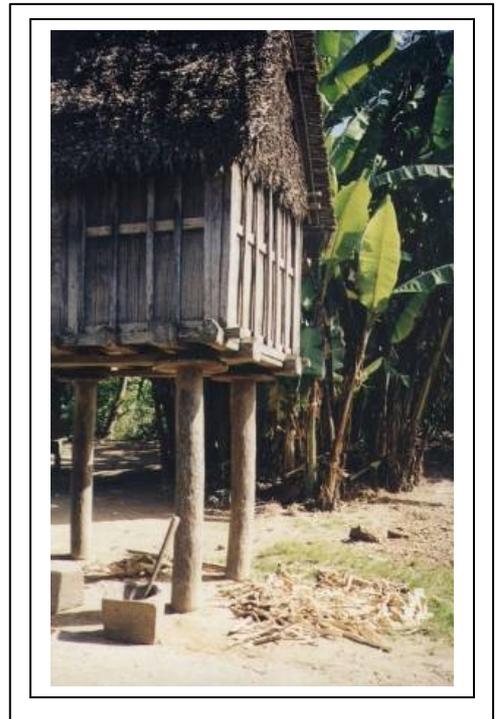


Photo 1: Grenier sur pilotis, Sud-est de Madagascar.¹

¹ Source photo : DPC, 2003.

C'est avec la révolution du transport aérien au XXe siècle, que le tourisme a connu un véritable essor². Cette activité, qui consiste à découvrir des territoires ou pays autres que le sien, ne cesse aujourd'hui encore de se développer. Différents types de tourisme sont désormais pratiqués, proposant entre autres, les découvertes de la nature, des paysages, des plages et des cultures. Mais au-delà de sa nature ludique, le tourisme constitue dorénavant un centre d'intérêts multiples. En effet, il est devenu une industrie puissante, faisant l'objet d'enjeux divers : économiques, culturels, sociaux et environnementaux. Suite à cela, beaucoup de pays lui ont attribué un rôle primordial dans leurs politiques de développement.

Madagascar figure parmi ces pays. Le tourisme y est considéré comme l'un des moyens pour redresser l'économie nationale³. Cette hypothèse résulte des différentes études réalisées par le Gouvernement, en collaboration avec des institutions internationales comme la Banque Mondiale⁴. La stratégie consiste à accroître le nombre d'arrivées de touristes étrangers et de renforcer l'exploitation des potentialités locales. Les bénéfices qui en découlent devraient ensuite contribuer directement à l'amélioration du niveau de vie de la population. Actuellement, le tourisme est l'un des éléments incontournables dans le processus de développement du pays.

La valorisation des sites culturels s'inscrit dans ce contexte. Leur visite représente un des premiers motifs qui amènent les étrangers sur l'île⁵, car ce sont des lieux qui témoignent, par excellence, de la culture de la population. Ils jouent ainsi un rôle économique essentiel à travers le tourisme. En plus de cet aspect, ils servent également de référent identitaire pour la nation, puisqu'ils incarnent les traits spécifiques de sa civilisation. Grâce à cela, ils font partie des éléments fondateurs de l'identité nationale. L'avenir du pays, tant sur le plan économique que sur le plan socioculturel, est donc fortement lié à la pérennisation des sites culturels, et du patrimoine culturel en général.

² WOWUI (Kossi), *L'industrie du tourisme, patrimoine et marketing touristique*, communication au 6^e cours régional AFRICA 2009, Ecole du Patrimoine Africain, Porto-Novo, 2004.

³ Source : MAP ou *Madagascar Action Plan*, lancé officiellement le 29 mars 2006. C'est le document-cadre qui contient le Plan d'Action pour le développement de Madagascar, pour la période 2007-2012. Il a pris le relais du DSRP (Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté), et poursuit les mêmes objectifs que ceux visés par son prédécesseur, en vue du développement, www.madagascar.gov.mg.

⁴ IAIN (Christine), CROMPTON (Elizabeth), *Etude du secteur tourisme en République de Madagascar*, *African Region Paper Series* N° 63, version française, Banque Mondiale, novembre 2003, p.1.

⁵ MCT, 2006, Source : www.tourisme.gov.mg.

Cependant, la préservation des sites culturels est un secteur encore en difficulté. Plusieurs lacunes sont à la base de cela, telles que le manque de moyens financiers, le manque de personnel au sein des institutions chargées du patrimoine, etc. Par conséquent, les sites ne sont pas correctement protégés contre les facteurs de leur dégradation, y compris le tourisme lui-même, lorsqu'il n'est pas contrôlé. Ils sont de ce fait victimes de plusieurs menaces, qui pourraient conduire à leur disparition sur le long terme. Les effets en seraient trop lourds pour le pays qui perdrait non seulement un repère identitaire majeur, mais aussi un levier économique important. Comment un pays pourrait-il espérer se développer dans de telles conditions ? Ainsi, l'amélioration de ce secteur constitue un impératif préalable au développement national.

Ce constat incite alors à poser deux questions fondamentales: le tourisme ne pourrait-il pas être utilisé pour aboutir à cette amélioration, puisque son développement et son avenir en dépendent largement ? Et de quelle manière cela pourrait-il se faire ?

Ces questionnements n'ont pas encore fait l'objet d'une réflexion particulière à Madagascar. C'est uniquement pour le cas des Parcs Nationaux, que l'association du tourisme à leur préservation, dans le cadre du développement local, a été prise en compte à travers des projets⁶. Par contre, dans certains pays, ils ont été au centre de plusieurs activités de recherche et d'expérimentation, initiées par des organisations locales, nationales ou internationales⁷. Les résultats obtenus ont fait ressortir des orientations qui pourraient aider d'autres pays à résoudre une problématique similaire.

Ce document s'en est donc inspiré pour formuler des propositions qui pourraient améliorer la préservation des sites culturels à Madagascar. A cet effet, il développera d'abord une présentation critique du secteur patrimonial. Ensuite, le tourisme et ses liens avec la préservation des sites culturels, seront étudiés. A l'issue de ces analyses, des recommandations seront avancées et seront ensuite expérimentées, à travers un cas pratique sur un site culturel défini : la Colline Royale d'*Ambohimanga*. Cette étude de cas servira de projet pilote ou projet test. Celui-ci clôturera ce document.

⁶ RANDRIAMANANTENA (Herijaona), « Madagascar : un modèle d'écotourisme », dans *Ethique et développement*, AMALOU (Pierre), l'Harmattan, Paris, 2001, pp. 251-256.

⁷ Les activités de ces différentes organisations sont citées dans « Sources et Bibliographie ».

PREMIERE PARTIE :

LA PRESERVATION DES SITES CULTURELS A MADAGASCAR



Photo 2 : Rizières en terrasses, Hautes Terres (régions centrales de l'île).⁸

⁸ Source photo : ONTM, www.madagascar-tourisme.com.

Les sites culturels sont un vecteur de l'identité nationale. Ils constituent aussi un pôle économique à travers l'industrie touristique. Malgré une telle importance, ils ne bénéficient pas encore d'une gestion appropriée. Leur protection juridique n'est pas non plus effective. Par conséquent, leur conservation ne se fait pas d'une manière adéquate. Plusieurs raisons sont à l'origine de cette situation délicate. La présentation et l'analyse de cette dernière feront l'objet de cette première partie.

CHAPITRE I : CONTEXTE DE LA PRÉSERVATION DES SITES CULTURELS

L'objectif de ce premier chapitre est d'offrir une description générale du cadre dans lequel se situent les sites culturels. Il s'agira de présenter sa place dans les dynamiques culturelle et économique du pays.

I.1. Les sites culturels

L'UNESCO définit les sites culturels comme « *les œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, y compris les sites archéologiques, qui ont une valeur particulière universelle exceptionnelle* »⁹. Ce sont donc des lieux ou paysages auxquels la population accorde une ou plusieurs valeurs¹⁰ liées à sa civilisation. En ce sens, ils sont un socle de l'identité culturelle sur laquelle repose la solidarité nationale, qui est l'une des conditions primordiales au développement¹¹. En outre, c'est aussi grâce à cette potentialité qu'ils jouent un rôle clé dans l'industrie touristique, qui est l'un des piliers de la croissance économique¹². Ils sont donc un élément essentiel dans le processus de développement du pays, car ils sont à la fois un référent identitaire et un pôle économique.

I.1.1. Un référent identitaire

L'identité culturelle *malagasy* est véhiculée par le patrimoine national, qui « *traduit une relation totalisante de la personne avec ses ancêtres et sa patrie* »¹³. Celle-ci se manifeste à travers les différents rites, croyances, constructions, etc. La plupart de ces éléments caractérisent les sites culturels ; raison pour laquelle ils sont composés notamment de sites funéraires, historiques, religieux, architecturaux, archéologiques et de paysages rizicoles¹⁴. Ainsi, ils représentent un référent identitaire à travers lequel la population peut se reconnaître et se faire connaître. C'est pourquoi ils sont indispensables à l'expression et à la conservation de l'identité nationale.

⁹ CPM, *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, CPM, Paris, 2006, Article 1, p.1.

¹⁰ Le caractère universel n'est obligatoire que pour les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

¹¹ MAP, Engagement N°8, www.madagascar.gov.mg.

¹² *Ibid.*, Engagement N°6.

¹³ République de Madagascar, *Ordonnance N°82-029 relative à la protection, la sauvegarde et la conservation du patrimoine national*, Exposé des motifs, 06 novembre 1982.

¹⁴ RABEMANANTSOA (Rintsamahefa), *Typologie du patrimoine culturel immobilier de Madagascar*, DPC, Antananarivo, 2004.

I.1.2. Un pôle économique

Comme évoqué antérieurement, les sites culturels figurent parmi les centres d'intérêt principaux des touristes étrangers¹⁵. En conséquence, ils représentent un pôle économique car ils alimentent partiellement l'industrie touristique. En 2005, ce secteur a été le premier pourvoyeur de devises dans le pays¹⁶. Il a également permis de créer un millier de nouveaux emplois dans la même année¹⁷. De plus, il permet également aux communautés riveraines des sites d'accroître leurs revenus par le biais des petites activités commerciales comme l'artisanat, la restauration ou l'hébergement. Leur rôle économique est donc non négligeable ; d'où la nécessité de les préserver.

Une présentation de leurs cadres de gestion publique et privée, révélera la prise en compte ou non de ce besoin.

I.2. Le cadre institutionnel des sites culturels

Cette présentation du cadre institutionnel portera sur la politique et les acteurs publics, dans le domaine du patrimoine national. Les acteurs privés et communautaires seront également mentionnés¹⁸.

I.2.1. La politique patrimoniale

Cette politique figure dans « l'axe de valorisation de la diversité culturelle nationale », communiquée par le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP)¹⁹. Elle s'applique à l'ensemble du patrimoine national et prévoit une série d'actions de sauvegarde, à savoir : l'amélioration de l'inventaire et du cadre juridique et institutionnel ; la création, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures culturelles comme les musées et les bibliothèques. Elle désigne aussi les institutions chargées du patrimoine aux niveaux national et régional.

¹⁵ MCT, 2006, www.tourisme.gov.mg.

¹⁶ République de Madagascar, *Rapport annuel de mise en œuvre du DSRP, janvier-décembre 2005*, Antananarivo, juin 2006, p.41.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Il s'agit des héritiers ou des communautés.

¹⁹ République de Madagascar, *Document de Stratégie pour la Réduction de la pauvreté*, version révisée, STA, Antananarivo, juin 2005, p. 74.

I.2.2. Les institutions responsables

La Constitution de la République de Madagascar souligne que « *l'Etat assure la promotion et la protection du patrimoine culturel national* »²⁰. A cet effet, cette tâche a été attribuée à un département public, qui est « le Secrétariat d'Etat à la Culture et aux Loisirs » (SECL)²¹. C'est la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) au sein de ce Département, qui s'occupe des sites culturels au niveau national. Elle est secondée par les « Délégations Régionales de la Culture » au niveau provincial. Les collectivités décentralisées et les autorités provinciales sont également chargées de la conservation des sites culturels se trouvant sur leurs territoires²². Mais elles n'ont pas une autonomie d'actions ; elles doivent toujours consulter la DPC avant d'entreprendre toute action sur les biens classés « patrimoine national » ou proposés pour le classement.

En 2005, l'Etat a aussi créé le Comité National du Patrimoine (CNP)²³, dans le cadre de la reconstruction du *Rova* d'Antananarivo (le Palais de la Reine)²⁴, mais il n'est pas spécifique à ce site. Il est composé de quelques experts du patrimoine culturel et naturel, qui jouent un rôle directeur dans la réhabilitation du patrimoine national. Le CNP est directement rattaché à la Présidence de la République.

En outre, la législation nationale désigne aussi le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, comme l'une des institutions responsables du patrimoine culturel. En effet, la Charte Nationale de l'Environnement définit l'environnement comme « *l'ensemble des éléments qui conditionnent et déterminent l'activité humaine, notamment (...) l'entourage socioculturel: le patrimoine matériel ou culturel engendré par la nature ou créé par l'homme, l'organisation sociale* »²⁵. Par conséquent, la préservation des sites culturels figure aussi parmi les responsabilités de ce Ministère.

²⁰ République de Madagascar, *Constitution Nationale*, version de 1992, Article 26. Source : Ministère de la Justice, *1000 textes juridiques*, CD-ROM, Antananarivo, 2000.

²¹ Le SECL est rattaché au Ministère de la Communication. Il a remplacé le Ministère de la Culture et du Tourisme après un changement au sein du Gouvernement au mois de Janvier 2007. Source : www.madagascar.gov.mg.

²² Ordonnance N°82-029, Article 33.

²³ Sources : RAHARIMANANA Emeline et RAFOLO Andrianaivoarivony, communications personnelles, Février 2007.

²⁴ Le *Rova* d'Antananarivo a brûlé en Novembre 1995, et sa reconstruction a officiellement débuté en 2006.

²⁵ Loi N° 90-033 du 21 décembre 1990 portant Charte de l'Environnement *malagasy*. Source: Ministère de la Justice, CD-ROM, 2000.

C'est aussi le cas du Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, chargé de l'urbanisme et de l'habitat, qui a pour mission de préserver les espaces et constructions à valeur patrimoniale²⁶. Toutefois, le SECL et le CNP sont les seuls véritables intervenants publics actifs dans le domaine des sites culturels.

Des organisations internationales²⁷ interviennent aussi dans le secteur. Celles-ci sont représentées par les Comités Nationaux qui jouent un rôle consultatif. En outre, il existe aussi d'autres acteurs qui proviennent de la société civile ou de la population.

I.3. Les acteurs patrimoniaux privés

La Constitution fait aussi de la protection du patrimoine un devoir de chaque citoyen²⁸. Suite à cela, d'autres acteurs ont le droit d'intervenir dans la préservation des sites culturels. Ils peuvent être catégorisés en deux groupes : les associations et la population.

I.3.1. Les associations

Ce sont des associations légalement constituées et reconnues par l'Etat. Leurs activités concernant les sites culturels sont nombreuses : restauration, conservation préventive, installation de panneaux d'information, nettoyage, sensibilisation, recherche, publication, etc. Un répertoire officiel de ces associations n'existe pas encore, mais les plus connues parmi elles sont les suivantes :

- AFAKA ;
- Amis du Patrimoine de Madagascar (APM);
- Mamelomaso (MM) ;
- Mikolo ;
- Association des originaires d'Antsahadinta ;
- la Fondation *Heritsialonina*²⁹

²⁶ *Code de l'Urbanisme et de l'Habitat de Madagascar*, 1963. Source : Ministère de la Justice, CD-ROM, 2000.

²⁷ Celles qui sont représentées à Madagascar sont : l'UNESCO, l'ICOMOS, l'ICOM et l'ICBS.

²⁸ République de Madagascar, *Constitution Nationale*, version de 1992, Article 39. Source : Ministère de la Justice, *1000 textes juridiques*, CD-ROM, Antananarivo, 2000.

²⁹ Acteur important dans le Programme de Sauvegarde de la Vieille Ville de Fianarantsoa (PSVV), qui est l'une des six provinces de Madagascar.

Les autres acteurs qui n'appartiennent pas à ces associations sont issus de la population.

I.3.2. La population

La DPC n'assure que la préservation des sites classés « Patrimoine National » - qui sont au nombre de 148³⁰ - et ceux qui sont déjà proposés pour le classement³¹. Les autres sites demeurent sous le contrôle de personnes privées ou de la population. Il s'agit des héritiers, des usagers et des communautés.

- *Les héritiers*³²

Un grand nombre de sites culturels reste sous la notoriété des descendants de leurs propriétaires initiaux. Il existe aussi des associations ou des groupements de ces descendants. Leurs actions sont de nature préventive, comme l'entretien ou le nettoyage de l'environnement des sites.

- *Les usagers*³³

Les usagers sont les occupants des lieux, dans le cas des sites architecturaux, ou les pratiquants de cultes traditionnels, dans le cas des sites religieux. Leur intervention se résume à des travaux d'entretien régulier. Par ailleurs, dans certains cas, ils constituent eux-mêmes des facteurs de dégradation du patrimoine. En effet, certaines de leurs activités quotidiennes nuisent aux sites, telles l'emplacement du foyer à même le plancher ; le jet des eaux usées sur les murs ; l'installation de nouveaux éléments dénaturant les sites (cabanes, piliers...), etc.

- *Les communautés*³⁴

Du point de vue juridique, les communautés ou les *Fokonolona* ont le droit de formuler des mesures de protection de leurs patrimoines foncier et culturel, en cas de menaces³⁵. Les communautés ont ainsi un pouvoir d'intervention officiel sur les sites culturels.

³⁰ DPC, *Liste des sites et monuments classés de Madagascar*, DPC, Antananarivo, 2004 (Cf. Annexe A).

³¹ Une liste à jour de ces sites proposés pour le classement n'est pas encore disponible au sein de la DPC.

³² Source : nos expériences professionnelles au sein de la DPC de Madagascar, 2003-2005.

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*

³⁵ République de Madagascar, *Constitution Nationale*, version de 1992, Article 35. Source : Ministère de la Justice, *1000 textes juridiques*, CD-ROM, Antananarivo, 2000.

Mais au-delà de cette reconnaissance, la gestion communautaire du patrimoine a une portée plus large, car elle caractérise une grande partie des sites culturels du pays. Ce résultat n'est pas l'effet de la législation, mais il découle plutôt d'une organisation sociale traditionnelle encore très vivante. En conséquence, il serait bénéfique de connaître le fondement historique de cette tradition.

Le système du « *Fokonolona* » a été longtemps utilisé dans la société traditionnelle. C'est une sorte d'Assemblée de village, par le biais de laquelle la société est administrée. Elle est structurée suivant une hiérarchie de pouvoir précise³⁶, bâtie sur un ensemble de règles consensuelles appelé « *Dinam-pokonolona* » (pacte social). Celui-ci garantit à la fois la sécurité et la cohésion sociales, car il véhicule des pénalités sévères. Le « *Fihavanana* »³⁷, un lien de parenté social, est né dans ce contexte. Celui-ci a donné naissance à une tradition de coopération, d'entraide et de mobilisation communautaires³⁸. C'est ainsi que la communauté a pris en charge la gestion de son patrimoine, à travers les gardiens coutumiers qu'elle choisit.

Ce système du *Fokonolona* est encore appliqué dans beaucoup de régions, surtout dans les sociétés où les valeurs traditionnelles restent dominantes³⁹. De plus, il est encore tributaire d'un certain pouvoir juridique et moral. Les lois en vigueur relatives aux affaires socioculturelles⁴⁰ et environnementales⁴¹, ainsi que celles sur la répression⁴² des vols de bœufs, en témoignent. Ainsi, la gestion coutumière des sites culturels est non négligeable dans la mesure où elle est différente des autres modes de gestion existants. C'est d'ailleurs l'un des points qui seront abordés dans le chapitre suivant.

³⁶ Les aînés sont en haut de l'échelle de pouvoir, suivis des notables, puis des hommes, des femmes et des enfants.

³⁷ Signifiant « lien de parenté biologique », mais qui se réfère à la solidarité et la cohésion sociales.

³⁸ US Library of Congress, «The *Fokonolona* and the Traditional Governance», 2006, www.lcweb2.loc.gov.

³⁹ Dans les communautés *Tanala*, *Antaimoro*, *Antesaka*, *Antefasy*, etc. Source: Vermont Journal of Environmental Law: «A close up of Malagasy Environmental Law», Vol.III, 2001-2002. www.vjel.org.

⁴⁰ Constitution de la République de Madagascar, Article 35.

⁴¹ République de Madagascar, *Loi N° 96-025 du 30 septembre 1996 relative à la gestion locale des ressources naturelles renouvelables*. Source : Ministère de la Justice, CD-ROM, 2000.

⁴² République de Madagascar, *Ordonnance N° 60-106 du 27 septembre 1960 relative à la répression des vols de bœufs*. Source : Système d'Informations juridiques, institutionnelles et politiques (SIJIP)-(A.I.F), www.droit.francophonie.org.

CHAPITRE II : ANALYSE DE LA PRESERVATION DES SITES CULTURELS

Le but de cette analyse est d'identifier les problèmes rencontrés dans la gestion, la protection et la conservation des sites culturels du pays.

II.1. Les problèmes de gestion

Comme évoqué antérieurement, il existe trois types de gestionnaires des sites culturels : le SECL, les héritiers et les communautés⁴³. Le manque de collaboration entre ceux-ci, ainsi que l'absence des plans de gestion des sites, constituent les problèmes majeurs.

II.1.1. Le manque de collaboration

Aucune des trois pratiques de gestion initiées par ces trois acteurs n'est entièrement satisfaisante. Elles ont toutes leurs forces et faiblesses, et pourraient ainsi être complémentaires. Mais le manque de collaboration ne permet pas de les fondre en une pratique unique plus efficace. Leurs analyses pourraient, de ce fait, aider à trouver un moyen d'engager une coopération fructueuse.

- *La gestion centralisée*

C'est le mode de gestion mis en place par l'Etat. Le pouvoir central appartient au SECL, qui est secondé par ses délégations provinciales. En réalité, ce mode constitue la source de nombreux problèmes car il n'est pas approprié aux moyens disponibles au sein du SECL. En effet, celui-ci souffre d'un manque considérable au niveau des moyens financiers, matériels et humains.

La dépendance des institutions patrimoniales à l'Etat s'avère aussi être un handicap, car leurs organigrammes et leurs responsables changent souvent⁴⁴. Ce qui entraîne l'arrêt des activités planifiées avec les responsables sortants. De plus, leur collaboration avec d'autres Ministères⁴⁵ concernés par le patrimoine, reste aussi insuffisante.

⁴³ Les détails sont développés dans le chapitre précédent.

⁴⁴ Entre 2002 et janvier 2007, l'institution principale chargée du patrimoine national, a connu trois changements d'organigramme : Ministère de la Culture (2002 à mi 2004) ; Ministère de la Culture et du Tourisme (mi-2004 à janvier 2007) ; Secrétariat d'Etat à la Culture et aux Loisirs (depuis janvier 2007).

⁴⁵ Le Ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts et le Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire.

Ce manque de collaboration est aussi noté avec le mode de gestion privé.

- *La gestion privée*

Ce mode est aussi assez problématique car les héritiers ne s'entendent pas toujours sur un même avenir pour leur héritage. Cette divergence d'avis constitue une véritable menace pour la préservation des sites, car ils finissent souvent par se dégrader le temps d'arriver à un consensus. Dans de nombreux cas aussi, la gestion privée laisse libre cours aux héritiers qui ont tendance, la plupart du temps, à apporter des modifications majeures. Celles-ci répondent en général à un besoin de modernisation ou à un besoin d'espace. En conséquence, les sites perdent leurs valeurs et leurs identités patrimoniales.

Ainsi, ce mode présente aussi des faiblesses, tout comme le mode précédent. En revanche, la gestion communautaire semble donner de meilleurs résultats.

- *La gestion communautaire*

Pour les sites gérés par des communautés, la gestion paraît plus efficace car ils sont assez bien conservés et bien protégés. Les gardiens coutumiers des sites ne dépendent, ni de l'Etat, ni des héritiers pour assurer leur préservation. Ce qui écarte déjà un grand nombre des obstacles rencontrés dans les deux premiers modes. De plus, c'est le mode le plus proche des communautés car il leur permet de s'approprier leur patrimoine, d'où son efficacité⁴⁶.

Seulement, comme il découle d'une organisation sociale bien établie, l'associer à d'autres modes serait peut-être difficile. Il en est de même pour l'élaboration des outils techniques comme les plans de gestion. L'absence de ces derniers pour chaque site constitue d'ailleurs un autre problème fondamental.

⁴⁶ ANGAP, « La gestion des Aires Protégées par l'ANGAP dans le cadre de l'exécution de la Composante Aires Protégées et Ecotourisme (CAPE) du PE-2 », 2002, p.2.

II.1.2. L'absence de plans de gestion

Le plan de gestion est un outil-clé dans la préservation des sites puisqu'il contient la planification générale sur leur préservation. Malheureusement, aucun site culturel du pays n'en possède encore à ce jour. Le changement fréquent des responsables institutionnels, le manque de moyens humains, financiers et matériels, ainsi que l'insuffisance de collaboration entre les acteurs, sont entre autres, les raisons à cela. En conséquence, les sites ne sont pas correctement gérés, et risquent ainsi de se détériorer. Le pire est que ces problèmes créent en plus, un effet de domino. En effet, ils entraînent aussi les difficultés rencontrées au niveau de la protection des sites.

II.2. Les problèmes de protection

La protection des sites culturels est portée par quelques textes juridiques nationaux et internationaux. Ceux-ci peuvent être catégorisés en trois groupes. Le premier groupe rassemble les textes spécifiquement conçus pour la sauvegarde du patrimoine au niveau national. Le second est composé de textes qui sont destinés à d'autres domaines, mais qui ont un lien avec la protection du patrimoine national. Les textes internationaux⁴⁷ appartiennent au troisième groupe.

Dans le premier groupe, les textes⁴⁸ sont les suivants:

- L'Ordonnance N°82-029 relative à la protection, la sauvegarde et la conservation du patrimoine national (culturel et naturel), du 06 novembre 1982 ;
- Le Décret N°83-116 portant application de l'Ordonnance 82-029 relative à la protection, la sauvegarde et la conservation du patrimoine national, du 16 septembre 1983 ;
- La Politique Culturelle Nationale, portée par la loi N°048-2004 du 19 novembre 2004, adoptée par le Parlement le 13 juin 2005.

⁴⁷ Ces textes internationaux sont cités dans « Sources et Bibliographie ».

⁴⁸ Source des textes : MCT, 2006.

Dans le second groupe, il s'agit des textes suivants⁴⁹ :

- La Constitution de la République de Madagascar, qui présente le respect et la valorisation du patrimoine national comme le devoir de l'Etat et de tout citoyen *Malagasy* (Articles 26 et 39) ;
- Le Droit foncier et la propriété immobilière, portés par la loi sur la propriété foncière indigène, du 09 mars 1896 et par l'Ordonnance N°60-099 du 21 septembre 1960 réglementant le domaine public (modifiée par l'Ordonnance N°62-035 du 19 septembre 1962) ;
- Le Code de l'Urbanisme et de l'Habitat de Madagascar, 1963 ;
- La Charte de l'Environnement *malagasy* (faune, flore, l'homme, le patrimoine naturel et culturel, le sol), portée par la loi N°90-033 du 21 décembre 1990 (modifiée par la loi N° 97-012 du 06 juin 1997).

Les problèmes dans ce domaine se situent au niveau de l'application de ces textes. Il s'agit, entre autres, du manque de suivi et des lacunes dans les clauses des textes.

II.2.1. Le manque de suivi

Des Commissions Nationales et Régionales interministérielles ont été prévues pour assurer le suivi de l'application des textes⁵⁰. Mais celles-ci n'ont jamais été mises en place, et le suivi revient globalement au SECL. Pourtant, comme il a été évoqué auparavant, celui-ci souffre d'un manque considérable de moyens humains et financiers. Ce qui l'empêche d'assurer correctement cette tâche. Le manque de collaboration entre les différents ministères ne permet pas non plus de profiter de l'existence de ces textes, pour renforcer la protection des sites culturels. Par conséquent, ces derniers sont exposés à toute forme d'agression ou de destruction, pouvant entraîner leur disparition. Or, étant des éléments patrimoniaux, ils sont irremplaçables. La vie économique et culturelle du pays en serait aussi affectée, vu leur importance pour le tourisme et l'identité nationale.

⁴⁹ Source des textes : Ministère de la Justice de Madagascar, CD-ROM, 2000.

⁵⁰ La mise en place de ces commissions est portée par le Décret N° 83-116, Article 2. Source : DPC, 2006.

II.2.2. Le manque de mise à jour des textes

Ce manque de mise à jour a conduit à certaines faiblesses des textes. Par exemple, au niveau des sanctions où le montant des amendes à payer est largement dépassé par rapport au coût de la vie actuelle. De ce fait, les textes sont devenus moins contraignants. En outre, l'absence de délimitation d'un périmètre de protection fait aussi défaut dans ces textes. Suite à cela, plusieurs cas d'appropriation illicite de terrains dans la zone tampon des sites, ont été identifiés⁵¹. Quelques fois, c'est dû à une méconnaissance des principes à respecter pour la préservation des sites⁵². Mais la plupart du temps, c'est volontaire car les textes ne sont pas effectifs.

Un autre problème est aussi noté : la protection juridique ne s'applique qu'aux sites classés « Patrimoine National ». Ceux qui ne le sont pas ne bénéficient pas de cette protection, alors qu'ils sont majoritaires. Toutefois, ils sont régis par une protection coutumière. Celle-ci a d'ailleurs donné de meilleurs résultats, même dans le domaine des sites naturels, où « *les sites les mieux conservés sont ceux où le poids de la tradition liée à la culture pèse encore de tout son poids.* »⁵³. Mais bien que cette protection soit maintenue jusqu'à maintenant, elle commence à s'affaiblir à cause des changements apportés par la modernisation. Son intégration dans les textes en vigueur pourrait pourtant renforcer la protection actuelle du patrimoine national. Ce qui pourrait aussi aider à résoudre les problèmes rencontrés au niveau de sa conservation.

II.3. Les problèmes de conservation

Ceux-ci incluent le manque de prévention et d'entretien des sites.

II.3.1. Le manque de prévention

L'absence des plans de prévention ou de conservation des sites culturels constitue une très grande faiblesse. Ces plans devraient pourtant faciliter leur conservation et garantir leur suivi et entretien.

⁵¹ Source : Missions de suivi par l'équipe de la DPC, 2004-2005.

⁵² Les actions qu'il ne faudrait pas faire pour ne pas détruire le site.

⁵³ ANGAP, « La gestion des Aires Protégées par l'ANGAP dans le cadre de l'exécution de la Composante Aires Protégées et Ecotourisme (CAPE) du PE-2 », 2002, p.2.

De plus, les moyens de prévention basiques comme les extincteurs et les paratonnerres, ne sont pas révisés régulièrement, et beaucoup deviennent inutilisables par la suite. Les activités de conservation préventive demeurent aussi insuffisantes. Pourtant, le pays a déjà perdu un de ses joyaux culturels, le Rova d'Antananarivo⁵⁴, à cause de ce manque de prévention. Il serait plus que dommage que d'autres sites disparaissent encore. Cela serait fatal à l'équilibre identitaire du pays.

II.3.2. Le manque d'entretien

L'insuffisance de suivi, la lenteur de la prise de décision et le manque de moyens financiers et matériels, ont conduit à ce manque d'entretien. L'éloignement et l'enclavement de certains sites ne facilitent pas non plus leur conservation. En conséquence, beaucoup de sites culturels tombent en ruines, ou se dégradent progressivement⁵⁵. De ce fait, l'amélioration de la conservation des sites constitue une urgence pour éviter qu'ils ne se détériorent entièrement.

Conclusion de la première partie

Les analyses précédentes ont montré que la préservation des sites culturels à Madagascar n'est pas encore satisfaisante. Leurs modes de gestion ne permettent pas d'asseoir un mécanisme efficace, qui sera commun à l'ensemble des sites culturels du pays. En dehors de cela, les textes juridiques rencontrent encore des difficultés au niveau de leurs applications. Le manque de moyens humains, financiers et matériel au sein des institutions patrimoniales, constitue aussi un des obstacles majeurs.

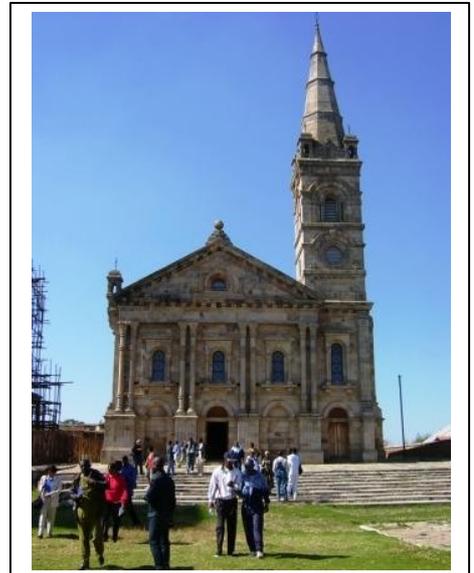
Mais en parallèle, leur exploitation touristique continue à se faire et à se développer. De telles activités ne sont pourtant pas inoffensives dans la mesure où les sites sont encore mal préservés. Une étude de ce tourisme sur les sites culturels, ainsi que ses liens avec la préservation, s'impose. Ce sont donc ces points-clés qui seront traités dans la prochaine partie de ce document.

⁵⁴ Cette ancienne cité royale (le Palais de la Reine), dans la capitale, a brûlé en 1995. Les conditions de prévention sur place n'ont pas permis de la sauver.

⁵⁵ Source : Missions de suivi par l'équipe de la DPC, 2004-2005.

DEUXIEME PARTIE:

TOURISME ET SITES CULTURELS A MADAGASCAR



*Photo 3 : Le Temple du Rosa d'Antananarivo.*⁵⁶

⁵⁶ Source photo : DPC, 2005.

La partie précédente a porté l'attention sur les menaces pesant sur les sites culturels, suite aux difficultés rencontrées dans leur préservation. Pourtant, selon le programme de l'Etat⁵⁷, ils sont destinés à une plus grande valorisation touristique, afin d'aider à la croissance économique du pays.

Cette décision pourrait amplifier les menaces sur ces sites, dans la mesure où ils sont encore mal préservés, et seront de ce fait plus vulnérables aux risques émanant des activités. Par ailleurs, cette valorisation pourrait aussi apporter des effets bénéfiques pour les sites, si elle est bien contrôlée.

Face à ces deux probabilités, il est nécessaire d'évaluer les impacts du tourisme sur les sites culturels, ainsi que ses liens avec leur préservation. Mais avant cela, il est d'abord indispensable de décrire la situation actuelle du tourisme culturel dans le pays. Ces différents points seront donc analysés tout au long de cette deuxième partie.

⁵⁷ DSRP, version révisée, juin 2005, p.74.

CHAPITRE III: LE TOURISME CULTUREL A MADAGASCAR

Le tourisme culturel n'est pas une activité nouvelle à Madagascar. En effet, le patrimoine culturel a toujours figuré parmi les produits touristiques de l'île⁵⁸. Cependant, il connaît encore un certain nombre de difficultés. Celles-ci sont à l'origine de la lenteur de son développement, par rapport à d'autres types de tourisme comme l'écotourisme ou le tourisme balnéaire. L'analyse de ces difficultés, ainsi que celle du cadre général du tourisme culturel, feront donc l'objet de ce chapitre.

III.1. La politique touristique culturelle

Cette politique est communiquée par le DSRP⁵⁹, et par le Plan Directeur National du Tourisme (PNDT)⁶⁰. Elle véhicule deux idées maîtresses : le programme de valorisation du patrimoine culturel et le souci de sa préservation.

III.1.1. Le programme de valorisation

L'objectif général de l'Etat, en matière de tourisme, vise la croissance des activités. Cela devrait se faire à travers le renforcement de l'exploitation des potentialités nationales, et par la diversification des offres proposées. Cet objectif de croissance s'applique aussi au tourisme culturel.

C'est ainsi qu'un programme de valorisation du patrimoine culturel a été lancé par le PNDT⁶¹. Les actions prévues sont entre autres, la **valorisation des sites culturels**, la création d'activités secondaires et d'infrastructures autour de ces sites (restaurants, marché ou village artisanal, circuit pédestre, parking, toilettes, etc.), ainsi que la promotion des manifestations traditionnelles⁶².

Pour accompagner ces actions, des conditions concernant la préservation du patrimoine culturel sont définies dans ladite politique.

⁵⁸ Source : MCT, 2006, www.tourisme.gov.mg.

⁵⁹ DSRP, version révisée, juin 2005, p.74.

⁶⁰ N'ayant pas pu accéder au PNDT, nous nous sommes servis de la *Politique Nationale du Tourisme*, qui résume les grands axes dudit Plan. Source : Ministère de la Culture et du Tourisme, *Politique Nationale du Tourisme*, document de travail, MCT, Antananarivo, 2006, pp.1 ; 6-9.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² *Ibid.*

III.1.2. Le souci de préservation

Le respect de « *l'identité socioculturelle et de l'environnement naturel* »⁶³, à travers la conformité des activités aux lois en vigueur⁶⁴, est la condition principale imposée par la politique touristique de l'Etat. Cette manifestation du souci de préservation est louable. Seulement, en réalité, les actions concrètes y afférentes restent insuffisantes, voire même inexistantes dans le domaine des sites culturels. Les mesures de suivi du respect de ces conditions n'existent pas encore. Par conséquent, cette belle initiative reste à ce jour insignifiante pour le tourisme sur les sites culturels. Ce phénomène pourrait s'expliquer par les caractéristiques de ce type de tourisme.

III.2. Caractéristiques du tourisme culturel

Le tourisme culturel n'est pas l'activité la plus pratiquée à Madagascar. Il est moins sollicité par rapport à l'écotourisme ou au tourisme balnéaire ; d'où la faiblesse de sa proportion.

III.2.1. Proportion du tourisme culturel

Quatre types de tourisme sont principalement pratiqués dans le pays : l'écotourisme, le tourisme balnéaire, le tourisme culturel et le tourisme d'aventure et de sport. Une répartition des activités, en fonction de la nature des produits, a montré qu'il y a une énorme différence au niveau de leurs proportions.

Tableau 1: Répartition des activités touristiques par produit à Madagascar, en 2005⁶⁵

	Soleil et plage	Sport et Aventure	Activités culturelles	Ecotourisme	Autres
Pourcentage	19%	8%	15%	55%	3%
Rang	2 ^e	4 ^e	3 ^e	1 ^{er}	5 ^e

⁶³ MCT, *Plan d'Action et Objectifs stratégiques*, 2006, www.tourisme.gov.mg.

⁶⁴ *Politique Nationale du Tourisme*, pp.1-2.

⁶⁵ Source: MCT, Antananarivo, 2005.

Comme ce tableau le démontre, c'est l'écotourisme qui détient la première position, avec une proportion couvrant plus de la moitié de l'offre nationale. Ce qui est logique, étant donné la richesse des ressources naturelles du pays. Quant au tourisme balnéaire qui occupe la deuxième place, il n'y a pas non plus lieu de s'étonner, considérant l'atout dimensionnel du littoral du pays : 5000km de côte. En revanche, la culture ne vient qu'en troisième position alors que Madagascar possède aussi une immense potentialité culturelle. Ceci sous-entend que les activités culturelles ne sont pas encore bien développées.

III.2.2. Types d'activités

Les informations disponibles ne permettent pas de décortiquer les activités culturelles chiffrées dans le tableau précédent. Néanmoins, une présentation de l'offre culturelle⁶⁶ permettra d'avoir un aperçu général. Ce sont notamment :

- la rencontre avec les populations et surtout l'accueil chez l'habitant ;
- la visite des musées ;
- l'assistance aux cérémonies traditionnelles ;
- la visite des boutiques et des centres d'artisanat ;
- l'écoute des contes ;
- la visite des sites culturels ;
- la visite des industries culturelles traditionnelles.

Cette liste n'est pas exhaustive car on peut encore y ajouter d'autres activités. Toutefois, les principaux produits culturels du pays y figurent. La plupart de ces activités peuvent se pratiquer à l'intérieur ou autour des sites culturels. Cependant, en réalité, rares sont celles qui y sont disponibles en permanence. Par conséquent, l'offre culturelle au sein des sites est limitée, réduisant ainsi les possibilités de développer le tourisme. A cela s'ajoutent aussi d'autres obstacles tels que l'hostilité des communautés et le manque de mise en valeur du patrimoine. Ce sont les problèmes majeurs rencontrés dans la valorisation touristique des sites culturels.

⁶⁶ Source : ONTM, « *Quoi faire à Madagascar ?* », www.madagascar-tourisme.com.

III.3. Les problèmes du tourisme sur les sites culturels

Nombreux sont les problèmes partagés par tous les types de tourisme pratiqués sur l'île. Il s'agit notamment du manque d'infrastructures routières et hôtelières, du prix élevé du transport aérien, de l'insuffisance de promotion et du manque de collaboration entre les acteurs. Ils font déjà l'objet d'une programmation particulière de la part de l'Etat dans le PNDD⁶⁷. C'est aussi le cas pour certains problèmes qui sont propres au tourisme culturel, tels que le manque d'activités secondaires autour des sites et le manque de valorisation des manifestations traditionnelles.

Mais tous les problèmes ne sont pas pour autant résolus. En effet, le tourisme sur les sites culturels est encore victime de certaines contraintes. Les plus fréquentes sont l'hostilité des communautés et le manque de mise en valeur des sites.

III.3.1. Hostilité des communautés

La valorisation touristique des sites culturels engendre souvent une hostilité de la part de certaines communautés. Cette hostilité traduit une réaction de défense et d'incompréhension, car elle tire son origine de la conception culturelle de ces sites. En effet, dans la conception *malagasy*, les sites culturels n'ont pas une potentialité économique. Ils font partie intégrante de la vie culturelle au quotidien, et ne sont pas de ce fait, associés à une valeur monétaire. De plus, la plupart véhiculent des valeurs symboliques liées au caractère sacré, entraînant les « *fady* » ou les interdits.

En conséquence, la pratique d'activités autres que celles découlant de cette sacralité, est souvent perçue comme une profanation⁶⁸. C'est pourquoi leur valorisation touristique n'est pas toujours bien accueillie. Parfois même, des sites à fortes potentialités ne sont pas du tout accessibles aux visiteurs, aussi bien *malagasy* qu'étrangers. C'est ce souci de protection qui est à l'origine de l'hostilité des communautés gardiennes des sites. Il ne s'agit pas ainsi d'une méchanceté gratuite ; au contraire, il s'agit plutôt d'une réaction bien fondée, qui découle d'un besoin de défendre un patrimoine.

⁶⁷ *Politique Nationale du Tourisme*, pp. 6-9.

⁶⁸ RAZAFINIMAVO (Voahangy), *Valorisation du patrimoine historique de Madagascar : utilisation du Rova d'Ambohimanga comme outil pédagogique*, mémoire de DEPA, Université Senghor, Alexandrie, 1999, p. 38.

En outre, l'incompréhension de l'activité touristique est aussi à l'origine de cette hostilité. En effet, les communautés ont souvent un préjugé sur le tourisme et sur les touristes. Pour elles, ils perturberaient leur équilibre et bien-être socioculturels. Leur non association à la gestion de cette activité explique également cette réaction de réticence.

Par conséquent, ce phénomène constitue un obstacle majeur au développement du tourisme culturel. Celui-ci doit donc se faire avec beaucoup d'attention pour ne pas choquer les communautés ou dénaturer leur patrimoine. Leur intégration dans sa planification pourrait être une solution. Cela pourrait aussi aider à combler les lacunes dans la mise en valeur des sites.

III.3.2. Manque de mise en valeur

Ceci est noté à travers la pauvreté de la présentation des sites et par la rareté des circuits et animations touristiques proposés.

- *Pauvreté de la présentation des sites*

Le constat qui se fait sur les sites culturels révèle un manque considérable au niveau des outils d'interprétation. Dans le cas où ils existent, ils sont souvent en mauvais état (des panneaux qui s'écaillent ou se déteignent, etc.). De plus, l'image esthétique des sites n'est pas non plus attrayante. A cet effet, le PNDD a prévu l'installation de panneaux d'indication et de centres d'informations, mais cela n'est pas pour autant suffisant. Les outils d'interprétation des sites culturels peuvent être très divers, et vont même au-delà des panneaux d'indication.

En outre, la forme de valorisation choisie pour certains sites n'est pas toujours appropriée. C'est le cas de l'aménagement muséographique des sites historiques. En effet, l'entretien de ceux-ci rencontre plusieurs difficultés, comme le manque de personnel et le manque de moyens⁶⁹. S'ajoutent encore à cela les exigences liées à la maintenance des musées. Le résultat est le mauvais état à la fois des musées et des sites.

⁶⁹ RALAIVAO (Darafify), *Valorisation des musées de Madagascar : approche économique et culturelle*, mémoire de DEPA, Université Senghor, Alexandrie, novembre 2000, p. 52.

En outre, l'offre touristique à l'intérieur de ces sites est également limitée.

- *Rareté des circuits et animations culturelles*

La visite est la seule activité disponible en permanence au sein des sites culturels. Or, les circuits de visite sont souvent uniques et non variés. Il s'agit souvent du même itinéraire classique, qui propose la visite de l'intérieur des sites et celle de son environnement immédiat. Pourtant, la plupart de ceux-ci possèdent d'énormes potentialités à la fois culturelles et naturelles ; ce qui permet largement de varier et de diversifier les circuits de visite.

Quant aux animations culturelles, elles sont rares. Elles n'existent que sur des sites de forte fréquentation où quelques artistes ont réussi à se faire une petite place. Si non, ce sont les pratiques culturelles quotidiennes ou périodiques de la population qui animent les sites. Seulement, celles-ci ne se déroulent qu'à des moments précis du mois ou de l'année, suivant un calendrier particulier. Elles ne sont donc pas disponibles en permanence.

En bref, ces contraintes sont certainement à l'origine de la faible proportion actuelle du tourisme culturel. Mais malgré ce degré, le tourisme culturel actuel a des effets identifiables. Ceux-ci sont notés à travers les liens qui existent entre cette industrie et la préservation des sites culturels.

CHAPITRE IV. LIENS EXISTANTS ENTRE LE TOURISME ET LA PRESERVATION DES SITES

L'objectif de ce chapitre est d'identifier les liens qui existent entre le tourisme et la préservation des sites culturels. Cela permettra d'évaluer l'impact de cette industrie, et d'en dégager par la suite, des pistes de réflexion. Pour cela, il est nécessaire d'analyser la prise en compte de la préservation dans la planification des activités et dans l'utilisation de leurs retombées.

IV.1. La préservation des sites dans la planification touristique

Les liens à ce niveau devraient transparaître à travers la planification des activités et l'utilisation des revenus touristiques sur les sites.

IV.1.1. Planification des activités

Celle-ci est généralement communiquée par le Plan Directeur du Tourisme ou le Plan de mise en valeur de chaque site. Malheureusement, aucun site culturel du pays n'est doté de tels plans jusqu'à présent. Par conséquent, la visite se fait uniquement sur l'initiative des opérateurs touristiques, qui insèrent les sites dans des circuits. Il ne s'agit pas ainsi d'une activité programmée par les institutions patrimoniales.

C'est aussi le cas des manifestations culturelles, qui sont organisées par les pratiquants des cultes traditionnels. Les activités d'artisanat ou d'animation culturelle à proximité des sites, se font également sur la décision des artistes et artisans. Le SECL n'organise de telles activités que lors des visites officielles ou à l'occasion de certains événements nationaux.

Cette absence de planification conduit à l'inexistence de liens entre le tourisme et la préservation des sites. La gestion des visiteurs sur place ne bénéficie pas non plus d'une organisation bien définie. La plupart du temps, les gardiens (lorsqu'il y en a), assurent à la fois le guidage et le contrôle des visiteurs sur les sites classés. C'est ainsi que les actes illicites continuent à se développer sur ces lieux.

En bref, on peut avancer que le tourisme sur les sites culturels n'intègre pas encore la dimension de leur préservation. Ce constat est aussi confirmé par le mode de gestion des revenus.

IV.1.2. Gestion des revenus

Comme la visite est la seule activité disponible en permanence sur les sites culturels, il n'y a que les revenus y afférents qui peuvent être considérés. En effet, les manifestations culturelles font partie intégrante de la visite des sites. Elles ne se déroulent pas dans des endroits fermés, mais dans l'enceinte même des sites. Elles ne sont pas indépendantes, et ne peuvent donc pas être comptabilisées à part.

La plupart des sites culturels du pays sont pourtant d'accès gratuit, car ils ne sont ni clôturés ni aménagés en lieux de visite. Le seul cas où l'entrée est payante, est le cas des sites-musées (sites historiques aménagés en musées). Cette gratuité s'explique par le fait que leur valorisation économique ou touristique n'est pas encore assimilée par la population. Comme évoqué auparavant, ils représentent tout d'abord des éléments symboliques et identitaires. Bien que le tourisme culturel existe depuis longtemps, cette conception demeure dominante dans le pays. En conséquence, la majorité des sites culturels ne sont pas préparés pour accueillir des visiteurs ; d'où la gratuité de leurs visites.

En conséquence, la présente analyse de la gestion des droits de visite ne touchera que les sites-musées. Ceux-ci ne sont pas représentatifs de l'ensemble des sites culturels du pays. Néanmoins, cette analyse révélera le mode de gestion des revenus qui est adopté par le SECL.

Un Fonds dénommé RAVAKA⁷⁰ a été créé au sein du Ministère de la Culture, en 2002, pour percevoir les droits de visite perçus sur les sites-musées sous sa tutelle. Ce Fonds est une direction indépendante de la DPC qui gère le patrimoine national. Ces revenus sont ensuite utilisés pour différents programmes du Ministère, mais ceux-ci ne concernent pas forcément les sites culturels. Ce Fonds ne peut être débloqué pour les sites que lorsqu'il y a urgence d'organiser des manifestations à l'occasion des visites officielles. Les travaux de conservation et d'entretien ne peuvent donc pas en bénéficier.

Somme toute, cette analyse a révélé que l'industrie touristique ne contribue pas encore, de manière concrète, à la préservation des sites culturels. Malgré cela, elle a quand même entraîné des effets résiduels bénéfiques. En effet, elle a produit des retombées que l'on classerait de « patrimoniales » pour les sites culturels.

IV.2. Les retombées patrimoniales du tourisme

Celles-ci ne sont pas de nature financière. De plus, elles n'ont pas été visées initialement par le tourisme, bien qu'elles soient causées par lui. C'est pourquoi elles sont classifiées comme des effets résiduels. Il s'agit de certaines activités de préservation qui ont été développées grâce au tourisme : la sensibilisation et l'identification des sites encore méconnus.

IV.2.1. La sensibilisation à la préservation des sites

Le tourisme incite les politiques et la population à préserver le patrimoine culturel car il leur apporte des bénéfices. Les différents programmes et ateliers de sensibilisation sur le tourisme durable⁷¹, organisés par les institutions responsables, contribuent également à cela. Bien que ceux-ci aient été planifiés dans le cadre de l'écotourisme, ils ont aussi touché aux sites culturels, grâce à la vulgarisation de la nécessité de préservation du patrimoine national.

⁷⁰ Source : RAHARIMANANA Emeline, Directeur du Patrimoine Culturel de Madagascar, communication personnelle, 2006.

⁷¹ Programme « Ecotourisme et tourisme durable » du MCT ; Atelier « Du tourisme vers un tourisme durable », du 21 au 23 Novembre 2006 à Antananarivo, organisé par le MCT. Sources : www.madagascar-tourisme.com et www.aody.mg/economie, article « Développement : le tourisme durable à l'honneur », du 21 Novembre 2006.

IV.2.2. Identification des sites méconnus

La politique de l'Etat sur la diversification des produits touristiques⁷² joue aussi un rôle important. En effet, celle-ci consiste à mettre en exergue toutes les potentialités du pays, afin de varier l'offre touristique. L'identification des sites culturels jusqu'ici méconnus au niveau national, s'inscrit dans cette optique. Beaucoup parmi ces sites ont été promus à travers la publication des brochures et des guides touristiques⁷³, par le MCT et l'Office National du Tourisme de Madagascar (ONTM). Cela contribue à leur préservation puisque l'identification en est la première étape. Mais en dehors de ces impacts bénéfiques, la valorisation touristique entraîne aussi des effets désastreux.

IV.3. Les méfaits du tourisme

Le tourisme est une industrie économique qui fait appel à des ressources humaines, culturelles et naturelles. Suite à cela, les incidences qu'il entraîne ne peuvent pas en être séparées. Parmi celles-ci figurent les méfaits du tourisme sur les sites culturels et leur environnement. Ils se présentent sous plusieurs formes destructives. Les données y afférentes sont pourtant limitées car il n'existe pas encore d'observatoire du tourisme dans le pays.

IV.3.1. Impacts directs

Cette première série touche directement les sites et leurs composantes. On peut citer entre autres, le pillage⁷⁴ des objets comme les *aloalo*⁷⁵ des tombeaux *mahafaly*; le prélèvement de certaines parties naturelles ou culturelles des sites ; la pollution et la profanation des lieux sacrés (non respect des rites, etc.). On peut aussi évoquer la déformation de l'histoire et de l'interprétation des sites, par des guides informels qui ne maîtrisent pas ces aspects.

⁷² MCT, *Plan d'Action*, 2004, www.tourisme.gov.mg.

⁷³ Sources : www.madagascar-tourisme.com et www.tourisme.gov.mg.

⁷⁴ Ministère du Tourisme, Antananarivo, 2003.

⁷⁵ Les *aloalo* sont des poteaux funéraires en bois sculptés, qui ornent les tombeaux *mahafaly*.

Les pratiques traditionnelles qui se déroulent sur les sites tendent aussi à se déformer à cause du tourisme. Si celles-ci suivent normalement un calendrier spécifique et se déroulent à des moments bien précis, la population a aujourd'hui tendance à modifier ce système. Elle organise les manifestations en fonction de l'arrivée des touristes. Cette forme de folklorisation porte atteinte aux sites parce que ces pratiques définissent aussi leurs valeurs originelles.

En outre, certains aménagements nuisent également aux sites. Parmi cela, il y a entre autres, l'installation des panneaux d'information, et des kiosques de vente de billet dont le volume est trop imposant.

En conclusion, le tourisme de masse n'existe pas encore à Madagascar. Par conséquent, les impacts du tourisme sur les sites culturels ne sont pas encore catastrophiques, par rapport à d'autres pays comme l'Égypte⁷⁶ ou le Cambodge⁷⁷. Le moment est donc propice pour mettre en place des mesures de prévention effectives, face aux méfaits des activités touristiques. Il ne faudrait pas attendre que la situation devienne critique pour agir.

Pour le cas de l'Égypte, par exemple, les flux des touristes ne peuvent pas laisser les sites indemnes. Le piétinement, les effets de l'attouchement, l'oxydation, la pollution et les ordures, ruinent quotidiennement les temples et les pyramides⁷⁸. C'est aussi le cas du site d'Angkor, au Cambodge, où le tourisme de masse fait ravage car il est mal contrôlé. Comme les deux sont des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, il faut aussi reconnaître que ce statut contribue, d'une certaine manière, à amplifier ce phénomène non désirable⁷⁹. En effet, c'est l'une des raisons des ruées des touristes sur certains sites, causant des effets des plus dévastateurs. Le pire est que ces derniers ne se limitent plus uniquement aux sites, mais se propagent également sur leur environnement naturel et humain.

⁷⁶ Source : nos visites personnelles sur les sites de Luxor, d'Assouan et du Caire, 2005-2006.

⁷⁷ Source : CPM, 2006.

⁷⁸ Source : visites personnelles, 2005-2006.

⁷⁹ NADEAU (Barbie), « The curse of approval », MSNBC Newsweek, Mai 2006, www.msnbc.msn.com.

IV.3.2. Impacts sur l'environnement

Il s'agit des aménagements illicites dans l'environnement immédiat des sites⁸⁰. En général, c'est la construction d'infrastructures d'hébergement, de restauration ou de boutiques d'artisanat dans la zone protégée (zone tampon). De plus, leur dimension et leur style architectural dérangent aussi l'image des sites (dimension trop imposante, ou style architectural qui ne concorde pas avec celui des composantes des sites).

En dehors de cela, la population fait également partie de l'environnement de ces sites. Le contact entre celle-ci et les touristes entraîne souvent des conséquences désastreuses. L'augmentation de l'école buissonnière, la prolifération des MST et du VIH/SIDA⁸¹, ainsi que le délaissement des activités agricoles, sont des exemples. Cet aspect social est très important parce que c'est la population qui donne vie à ces sites. Si elle venait à disparaître, les sites perdront aussi leur raison d'être.

Conclusion de la deuxième partie

L'analyse développée dans cette deuxième partie a révélé que le tourisme culturel n'a pas encore intégré la dimension de préservation des sites. Pourtant, cette intégration pourrait être bénéfique à la fois pour les sites et le tourisme lui-même. En effet, la préservation est un impératif préalable au développement du tourisme. Parallèlement, celui-ci permet de mettre les sites en valeur. Par conséquent, cette complémentarité devrait être traduite en actions concrètes. Mais comment cela pourrait-il se faire ?

La dernière partie de ce document s'inscrit donc dans la perspective de répondre à cette question. Pour ce faire, des recommandations sur l'association du tourisme à la préservation des sites culturels, seront proposées. Et pour que celles-ci ne restent pas théoriques, elles seront concrétisées à travers un projet sur un site culturel choisi, qui est la Colline Royale d'*Ambohimanga*. C'est un « projet pilote » ou « projet test », sur l'application de ces recommandations. Ainsi, d'autres professionnels dans le domaine pourront par la suite, s'en inspirer.

⁸⁰ Remarques faites sur le site historique de *Tsinjoarivo*, situé à environ 116km au sud-est d'Antananarivo ; et sur la Colline Royale d'*Ambohimanga*, située à 22km au nord d'Antananarivo.

⁸¹ Comité National de Lutte contre le SIDA à Madagascar, *Atelier de sensibilisation du personnel du Ministère de la Culture et du Tourisme*, Antananarivo, 2004.

TROISIEME PARTIE:

ASSOCIATION DU TOURISME A LA PRÉSERVATION
DES SITES CULTURELS : RECOMMANDATIONS ET PROJET PILOTE



*Photo 4 : Le Rova d'Ambohimanga, façade nord.*⁸²

⁸² Source photo : DPC, 2004.

Les études précédentes ont fait ressortir les forces et les faiblesses rencontrées dans la préservation et la valorisation touristique des sites culturels. Ainsi, il est désormais faisable d'aborder les questionnements posés au début de ce document, à savoir : le tourisme ne pourrait-il pas être utilisé pour améliorer la préservation de ces sites ? Et de quelle manière cela pourrait-il se faire ?

A cet effet, des propositions de réponses ont été élaborées. Elles résultent d'une série d'études basées sur les données du stage professionnel, des différentes sources (séminaires, documentations et entretiens)⁸³, traitant la même problématique.

Comme ce document couvre le territoire national, ces recommandations auront aussi la même portée. Mais elles seront ensuite appliquées sur un site spécifique, qui est la Colline Royale d'*Ambohimanga*. L'objectif est de concevoir et de mettre en oeuvre un projet d'expérimentation, donc un projet pilote, qui pourrait, par la suite, servir de référence à d'autres sites.

⁸³ Toutes ces sources sont disponibles dans « Sources et Bibliographie ».

CHAPITRE V: RECOMMANDATIONS SUR LE TOURISME ET LA PRESERVATION DES SITES

Le premier point abordé par les recommandations sera l'orientation de la planification touristique. Il sera suivi de l'utilisation des retombées des activités dans la préservation des sites. Le dernier point se concentrera sur le développement du tourisme.

V.1. Orientation de la planification touristique

Pour que le tourisme puisse être avantageux pour les sites culturels, sa planification devrait se fonder sur un principe majeur : l'intégration de la dimension de leur préservation. En d'autres termes, les réponses aux problèmes rencontrés dans la préservation des sites culturels devraient transparaître à travers la planification du tourisme. A cet effet, les stratégies de planification suivantes sont recommandées.

V.1.1. L'approche participative

L'approche participative consiste à *«impliquer équitablement et activement toutes les parties prenantes, dans toutes les phases d'un projet, à partir de la formulation des politiques, en passant par l'analyse, la planification, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation des activités »*⁸⁴. Ainsi, le **tourisme participatif** est une activité qui implique toutes les parties prenantes dans sa planification, cela à partir de la conception des activités, tout au long de leur mise en oeuvre, jusqu'à leur finalisation. Par parties prenantes, il faut comprendre toutes les personnes physiques ou morales, les organismes et associations, qui ont un intérêt quelconque dans le tourisme sur les sites culturels.

Le tourisme participatif est donc proposé comme une des solutions aux problèmes de préservation et de valorisation des sites culturels. Mais quels sont les arguments qui soutiennent cette recommandation ?

⁸⁴ FAO, *Cours sur la formulation participative des Projets*, www.fao.org/participation.

D'abord, les analyses sur le contexte des sites culturels ont révélé que les institutions patrimoniales souffrent d'un grand manque de personnel. Le mode participatif pourrait donc combler ce manque, car il permet de responsabiliser les parties prenantes aux sites. Ainsi, le personnel de l'Etat serait secondé et substitué par celles-ci, dans certaines activités que lui seul entreprenait difficilement auparavant. En outre, les acteurs dans la gestion des sites sont divers. Il est donc nécessaire d'avoir un mode qui pourrait les rassembler dans une même dynamique d'actions. Justement, le tourisme participatif permet de créer une plateforme d'échanges, de coopération et de dialogue entre ces différents acteurs.

De surcroît, cette forme de tourisme culturel a de fortes chances de réussir à Madagascar, car l'approche participative est dérivée de l'approche intégrée ou communautaire, qui a déjà fait ses preuves. En effet, l'approche intégrée, inspirée de l'organisation sociale communautaire traditionnelle, est très utilisée dans le domaine de l'environnement⁸⁵. Des projets sur la gestion communautaire des ressources naturelles ont donné des résultats concluants. Cette approche a également été adoptée pour l'écotourisme, dans les parcs nationaux gérés par l'Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées (ANGAP)⁸⁶. Les résultats ont aussi été satisfaisants. A l'issue de ces projets, les communautés sont mobilisées à mieux préserver les ressources naturelles, car elles en perçoivent des bénéfices directs. Le tourisme culturel participatif pourrait aussi avoir les mêmes résultats.

D'une manière générale, les parties prenantes aux sites culturels de Madagascar incluent les communautés riveraines et les usagers des sites ; les professionnels publics et privés du patrimoine ; les associations patrimoniales ; les chercheurs ; les opérateurs touristiques, etc. Mais elles peuvent varier selon les sites.

⁸⁵ Projet GELOSE: Gestion Locale Sécurisée, qui met en place un mécanisme de gestion communautaire de certaines ressources naturelles renouvelables. Source : www.madagascar-sage.org/gelose.

⁸⁶ RANDRIAMANANTENA (Herijaona), « Madagascar : un modèle d'écotourisme », dans AMALOU (Pierre), *Tourisme, éthique et développement*, l'Harmattan, Paris, 2001, pp. 251-256.

En bref, c'est à cause de tous ces arguments que ce document recommande l'approche participative pour le tourisme sur les sites culturels. Des **formations des parties prenantes** devraient aussi accompagner cette approche. Celle-ci permettra aussi d'adopter une démarche de planification, à travers laquelle la préservation des sites culturels pourrait être considérée.

V.1.2. La démarche de planification touristique

Un tourisme culturel qui sera à la fois guidé par l'approche participative et par le souci de préservation des sites, est l'objectif de cette démarche. Pour ce faire, une méthode de planification⁸⁷ est proposée. Celle-ci sera communiquée par le **Plan Directeur du Tourisme**.

Les différentes étapes de cette méthode seront résumées dans la page suivante. Parmi celles-ci, les études préalables à la mise en place du tourisme devraient être obligatoires. Elles devraient aussi être réalisées par des structures spécialisées comme les bureaux d'études. Toutefois, la DPC devrait les encadrer et les orienter dans un souci de pertinence des études. Pour ce faire, le Cahier des charges de ce Bureau devrait être conçu sur la base d'une série d'analyses⁸⁸ : diagnostic du site et de son environnement ; bilan du tourisme sur le site ; études de faisabilité et l'étude d'impact. Des grilles ont été élaborées pour guider ces analyses (*Cf.* Annexe B).

⁸⁷ La méthode que nous présentons ici résulte des études réalisées dans le cadre de notre stage professionnel, sur des programmes et projets appliqués sur des sites du patrimoine mondial. D'autres sources ont également été utilisées pour enrichir la méthode. Toutes ces sources sont citées dans « Sources et Bibliographie ».

⁸⁸ Source : *Ibid.*

MÉTHODE DE PLANIFICATION DU TOURISME PARTICIPATIF ET PROTECTEUR DU SITE CULTUREL⁸⁹

1. Activités préalables à l'élaboration du Plan Directeur du Tourisme

Acteurs : Bureau d'études ou consultants + Gestionnaires du site

- Définition du concept fondateur
- Identification et Concertation des parties prenantes (+création Comité de Pilotage)
- Analyse du site (gestion, protection, conservation et valorisation)
- Analyse de l'environnement socio-culturel du site
- Bilan du tourisme sur le site et dans sa région
- Etude de faisabilité de la valorisation touristique du site
- Etude d'impacts potentiels de cette valorisation

2. Formulation des mesures et actions d'urgence

Acteurs : Bureau d'études ou consultants + Parties prenantes

Formulation des actions prioritaires qui ont été identifiées à l'issue des études préalables : formation des acteurs, clôture du site, clôture des parties sensibles du site à ne pas fréquenter, restauration des parties dégradées du site, etc.

3. Conception du Plan Directeur du Tourisme

Acteurs : Parties prenantes + Bureau d'études

- Organisation de la gestion des activités : distribution des rôles
- Elaboration du Plan Directeur du Tourisme: vision, objectifs, plan d'action

4. Mise en œuvre du Plan Directeur du Tourisme

Acteurs : Parties prenantes + Bureau d'études

- Réalisation des actions du plan d'action
- Communication et promotion des activités

5. Suivi et évaluation des activités touristiques

Acteurs : Parties prenantes + Bureau d'études

- Suivi des travaux d'aménagement
- Contrôle des visiteurs et suivi des activités
- Evaluation des activités et de leurs impacts
- Mise à jour du Plan Directeur du Tourisme

⁸⁹ Méthode élaborée à partir d'une version initiale, dans RABEMANANTSOA (Rintsamahefa), *Planification du tourisme culturel pour un développement socio-économique dans les pays insulaires: cas de Madagascar*, rapport de stage effectué au sein du Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, 09 mai- 31 juillet 2006, CPM, Paris, juillet 2006, p.36.

V.2. Utilisation des retombées touristiques

Le tourisme culturel est une industrie économique utilisant des produits culturels comme matière première. Comme dans toute industrie, il existe différents coûts, notamment ceux liés à son fonctionnement. Le coût de la préservation des sites culturels se situe dans cette rubrique. Elle devrait ainsi bénéficier des retombées financières des activités touristiques.

A part cela, les études précédentes (*cf.* Chapitre IV), ont montré l'apport du tourisme dans la sensibilisation patrimoniale et la promotion des sites méconnus. Cette contribution devrait aussi être renforcée puisqu'elle est bénéfique pour la préservation du patrimoine.

V.2.1. Utilisation des revenus touristiques

Comme les activités touristiques sont basées sur la valorisation des sites culturels, il serait équitable que leur préservation bénéficie des revenus. Ainsi, nous proposons qu'une partie de ceux-ci soit utilisée pour aider à couvrir les coûts de leur gestion, protection, conservation et mise en valeur. Puisque le degré de la fréquentation touristique varie selon le site, il ne serait pas pertinent d'en fixer un même montant. Celui-ci sera plutôt défini par les responsables, en fonction du contexte sur chaque site.

Cependant, deux variables communes sont à considérer. Premièrement, les collectivités territoriales ont droit à une partie des revenus perçus sur les sites se trouvant dans leurs circonscriptions⁹⁰. Le pourcentage n'est pas précisé bien que ce fonctionnement soit déjà effectif⁹¹. Deuxièmement, les revenus perçus sur les sites classés « Patrimoine National » sont gérés par la Direction du Fonds RAVAKA. Celui-ci finance des activités dans des domaines autres que celui des sites culturels (*cf.* Chapitre IV). Jusqu'à ce jour, cette organisation est maintenue par le SECL qui a succédé au MCT en janvier 2007⁹². La fixation du montant à allouer à la préservation devrait, de ce fait, se faire en considération de ces deux paramètres.

⁹⁰ Ordonnance N° 82-029, Article 35.

⁹¹ Dans le cas du site de la Commune d'*Ambohimanga* Rova (à 22km au nord de la capitale), par exemple, 35% du budget de la Commune proviennent des droits de visite du site de la Colline Royale. Source : Coopération Décentralisée France-Madagascar, www.france-madagascar.mg.

⁹² Source : www.madagascar.gov.mg.

V.2.2. Sensibilisation par le tourisme

Les incidences de la promotion touristique sur la préservation des sites culturels ont été démontrées auparavant (Cf. Chapitre IV). Elles devraient donc être renforcées. Pour ce faire, quelques activités sont recommandées :

- ❖ Insérer des messages de préservation dans les panneaux d'information sur les sites ;
- ❖ Inscrire des messages de préservation dans les documents et brochures touristiques ;
- ❖ Expliquer aux touristes la nécessité de préserver les sites (par les guides et les opérateurs touristiques avant la visite).

Ces activités devraient contribuer à une meilleure sensibilisation des acteurs touristiques. Ce qui constitue une condition impérative avant tout projet de développement du tourisme. Une extension éventuelle de ce dernier ne devrait en effet être envisagée, sans le contrôle des activités existantes.

V.3. Développement du tourisme

Ceci est indispensable pour appuyer la préservation des sites. L'analyse de la situation actuelle a montré que les lacunes dans ce domaine sont liées à la pauvreté de l'image des sites, et à la rareté des activités qui y sont offertes. Les recommandations proposées concerneront de ce fait, ces deux points. Elles ont été élaborées en considération des différentes normes⁹³ existantes.

⁹³ Il s'agit des textes nationaux et internationaux sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine immobilier culturel et naturel. Ils sont cités dans « Sources et Bibliographie ». En outre, un résumé des principes dans ces textes internationaux, se trouve dans l'Annexe D.

V.3.1. Amélioration de l'image des sites

L'image des sites repose sur leur interprétation et leur mise en valeur.

- *L'interprétation des sites culturels*

Celle-ci se fait à travers les guidages et les différents outils d'interprétation. Pour offrir une meilleure présentation des sites aux visiteurs, il faudrait :

- ❖ Former les guides sur l'histoire et les valeurs des sites ;
- ❖ Installer une plaque identitaire indiquant les sites culturels⁹⁴;
- ❖ Ajouter ou installer des plaques d'information et du plan des sites ; des panneaux sur l'histoire des sites, sur leurs valeurs, leurs composantes et leurs sensibilités. Ils seront en langue nationale (le *Malagasy*), ainsi qu'en français et en anglais, car ce sont les langues étrangères les plus parlées par les nationaux et les touristes⁹⁵;
- ❖ Mettre à disposition des visiteurs des brochures, petits guides, dépliants et livres, en vue d'une meilleure compréhension des sites. Ces éléments seront aussi vendus ;

- *Mise en valeur des sites*

Celle-ci ne devrait pas se limiter à l'aménagement muséographique car l'entretien des musées est encore problématique⁹⁶. D'autres affectations comme « salles de conférences » ou « salles d'expositions temporaires » sur des thèmes d'actualité, redonneraient une image plus vivante aux monuments historiques.

⁹⁴ Une proposition d'esquisse de cette plaque se trouve dans l'Annexe C de ce mémoire.

⁹⁵ MCT, 2005.

⁹⁶ RALAIVAO, *Op.Cit.* , p.52.

Quelques aménagements aideront aussi à renforcer la mise en valeur des sites culturels. Cela consisterait à installer:

- ❖ Une clôture, afin de pouvoir contrôler les entrées des sites. Cela permettra l'installation des kiosques ou comptoirs pour la vente des billets à l'entrée;
- ❖ Un système de fléchage indiquant les sens de visites et pour contrôler les visiteurs ;
- ❖ Des pictogrammes pour indiquer les activités interdites dans le site (défense de fumer, etc.) ;
- ❖ Des haies pour délimiter les endroits sensibles à ne pas fréquenter par les visiteurs, ainsi que les endroits à risques (bord de falaises, bord de rivière, etc.) ;
- ❖ Des toilettes et des fontaines accessibles à tous les visiteurs (si cela est faisable et n'entraînera pas de pénurie d'eau potable pour la population);
- ❖ Des bancs, chaises et petits chalets ;
- ❖ Un parking à l'extérieur des sites.

Toutes ces installations devraient respecter les normes en vigueur concernant la préservation et la valorisation du patrimoine culturel et naturel. En outre, elles devraient aussi être accompagnées de la diversification de l'offre culturelle, afin d'augmenter les retombées des activités.

V.3.2. Diversification des activités

Les sites culturels font partie de la catégorie « produits culturels »⁹⁷. Or, dans le domaine du tourisme, ceux-ci ne sont pas autosuffisants pour obtenir une véritable rentabilité financière. En réalité, l'offre touristique sur un site culturel sera toujours limitée, quelle que soit sa dimension. Elle ne couvrira donc qu'une petite partie du temps du touriste. Les dépenses de celui-ci sur le site seront ainsi moindres, par rapport à celles qu'il accordera à d'autres produits consommables sur une période plus longue (parc naturel ou site balnéaire). Par conséquent, il faudrait créer des activités complémentaires, comme les animations culturelles et l'aménagement de nouveaux circuits.

⁹⁷ PIVIN (Jean Loup), *Enjeu du projet culturel dans la société*, module de formation en 3^e cycle, Université Senghor, Alexandrie, 2006.

- *Animations culturelles*

Les animations culturelles suivantes peuvent être envisagées pour accompagner la visite des sites culturels:

- ❖ spectacle vivant : chants et danses traditionnels, théâtres, contes...;
- ❖ restitutions historiques basées sur l'histoire du site ;
- ❖ promotion des rites et cérémonies traditionnels suivant le calendrier tenu par les communautés qui les pratiquent ;
- ❖ ateliers pratiques sur des métiers utilisant des savoir-faire traditionnels, comme le tissage de la soie, etc.

- *Aménagement de nouveaux circuits*

Le caractère mixte de la plupart des sites, qui sont à la fois composés d'éléments culturels et naturels, représente une forte potentialité. Celle-ci permet de créer des circuits de visite différents. Par conséquent, des circuits à thèmes pourraient être aménagés selon le site concerné. Mais cela devrait toujours se faire dans le respect du site. Les propositions suivantes pourront servir d'exemples sur ce point :

- ❖ circuit « paysage du site » : visite des éléments naturels du site ;
- ❖ circuit « culture » : visite des éléments culturels;
- ❖ circuit « mixte » : visite combinée des éléments naturels et culturels;
- ❖ circuit « village » : visite à partir du site jusqu'au village voisin et son marché ;
- ❖ circuit « bouquet » : visite du site et des autres sites de la région, en utilisant les moyens de transport locaux, qui sont souvent originaux (charrette, pousse-pousse⁹⁸...).

⁹⁸ Un pousse-pousse est une sorte de chariot en bois avec deux pneus, tiré par une personne. C'est un moyen de transport très utilisé à Madagascar.

En bref, toutes ces recommandations ne sont ni exhaustives ni figées. Néanmoins, elles constituent une base de réflexion et d'orientation à adapter selon le contexte de chaque site.

En outre, elles ont été conçues dans un cadre général couvrant l'ensemble des sites culturels du pays ; ce qui n'a pas permis d'entrer dans les détails des actions. C'est pourquoi nous avons élaboré un projet sur le site de la Colline Royale d'*Ambohimanga*⁹⁹, sur la base de ces recommandations. Cette étude de cas permettra de les expérimenter dans un cadre pratique, en tant que « projet pilote » ou « projet test », qui pourrait ensuite être reproduit sur d'autres sites culturels.

⁹⁹ Le choix de ce site, ainsi que sa présentation, seront détaillés dans le chapitre suivant.

CHAPITRE VI: PROJET PILOTE SUR LA COLLINE ROYALE D'AMBOHIMANGA

L'objectif de ce chapitre est de proposer un projet dans lequel le tourisme pourrait contribuer à la préservation du site de la Colline Royale d'*Ambohimanga*. A cet effet, il serait d'abord nécessaire de présenter les motifs pour lesquels ce site a été choisi. Cette présentation sera suivie de celle du projet et des actions qui y sont proposées. Enfin, les conditions pour reproduire les recommandations proposées, sur d'autres sites, seront abordées vers la fin de ce chapitre.

VI.1. Exposé des motifs

La Colline Royale d'*Ambohimanga* a été retenue pour faire l'objet de ce projet à cause de plusieurs raisons. Il s'agit notamment de ses potentialités et des constats faits sur sa préservation et sa valorisation touristique. Grâce à ses différentes valeurs, ce site a le statut de patrimoine national (depuis 1939), et celui du patrimoine mondial (depuis 2001).

VI.1.1. Potentialités du site

La Colline Royale d'*Ambohimanga* est un paysage culturel associatif¹⁰⁰, situé à 22km au nord d'*Antananarivo*. Elle est composée d'une ancienne cité royale clôturée, et d'un paysage naturel non fermé, constitué de bois, étang et sources sacrés. Elle possède plusieurs valeurs qui sont à l'origine de ses potentialités culturelles et touristiques.

¹⁰⁰ « Un paysage culturel associatif est un paysage qui représente une force d'association des pratiques et valeurs religieuses, culturelles ou artistiques à l'élément naturel, qui se manifeste très rarement à travers des traces matérielles visibles. », définition donnée par l'UNESCO dans *les Orientations devant guider à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, CPM, Paris, 2005, Annexe 3, p.101.

- *Valeur historique*

La Colline Royale d'*Ambohimanga* est un repère incontournable dans l'Histoire du pays. En effet, elle a été le berceau du Royaume *merina*¹⁰¹ au XVIIIe siècle sous le règne du roi *Andrianampoinimerina* (1776-1810), puis celui du « Royaume de Madagascar » à partir de 1817¹⁰², avec le Roi *Radama I* (1810-1828).

- *Valeur architecturale*

Ce site est composé d'une cité royale qui reflète l'histoire de l'architecture à Madagascar entre le XVIIIe et le XIXe siècle. Le palais du Roi *Andrianampoinimerina*¹⁰³, construit au XVIIIe siècle, témoigne du style traditionnel *merina* à cette période. Les deux palais¹⁰⁴ d'été des Reines, construits dans la deuxième moitié du XIXe siècle, montrent le style britannique, à travers leur architecture et leurs matériaux de construction.

En outre, la cité royale illustre aussi la structure des cités royales *merina* de l'époque, à travers ses composantes architecturales: murailles surmontées de palissades de bois; fossés et portails mégalithiques. Ces constructions ont été conçues de manière à protéger la Cité royale (constructions défensives).

¹⁰¹ RAFOLO, (Andrianaivoarivony), « De l'Authenticité et de l'Intégrité de la Colline Royale d'*Ambohimanga*, paysage culturel associatif », dans *Authenticité et Intégrité dans un contexte africain*, rapport de la réunion d'experts pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, du 26 au 29 mai 2000 au Great Zimbabwe, CPM, Paris, 2001, p. 98.

¹⁰² L'appellation « Royaume de Madagascar » a été utilisée pour la première fois par les représentants de la Grande Bretagne à Madagascar, dans le Traité malgache-britannique, signé en octobre 1817. C'était le début de la reconnaissance étrangère du Royaume *merina* comme le « Royaume de Madagascar ». Source : RALAIMIHOATRA (Edouard), *Histoire de Madagascar*, 4^e éd., Librairie de Madagascar, Antananarivo, 1982.

¹⁰³ Ce palais est appelé *Mahandrihono*.

¹⁰⁴ Ces deux palais sont le *Lapa Fandriampahalemana* (Tranquillité) et le *Lapa Tranofitaratra* (Palais de verre).

- *Valeur culturelle et identitaire*

Le site d'*Ambohimanga* fait partie des douze collines royales sacrées¹⁰⁵ de la région d'*Antananarivo*. Elles sont considérées comme « sacrées » car elles ont servi de résidence et de lieux d'enterrement aux souverains, qui sont eux-mêmes sacrés étant des représentants de Dieu sur terre, selon les croyances traditionnelles¹⁰⁶. C'est pour cette raison que des cultes¹⁰⁷ et des manifestations de divination des souverains défunts s'y pratiquent encore jusqu'à maintenant. Les lieux sacrés de la Colline Royale d'*Ambohimanga* sont formés de la cité royale, de l'étang, du bois, des sources et rochers naturels.

Les parties basses du site sont aménagées en rizières en terrasses. Cette technique constitue aussi un témoignage par excellence de la culture traditionnelle¹⁰⁸. Ce site est ainsi un haut lieu de l'identité culturelle de la population.

- *Valeur naturelle*

Ce site possède également de riches ressources naturelles associées à un caractère sacré. La forêt ou le bois sacré couvre environ 13ha, et abrite des espèces végétales particulières, avec 58% de taux d'endémisme¹⁰⁹. L'étang sacré qui se situe dans le versant nord, fait aussi partie intégrante du site. Des sources naturelles sacrées y sont également visibles. La Colline possède aussi des rochers et pierres auxquels la population accorde un caractère sacré.

Toutes ces valeurs font de la Colline Royale d'*Ambohimanga* un produit à fortes potentialités touristiques, et un lieu-clé dans la civilisation *malagasy*. Malheureusement, sa préservation connaît encore des difficultés. Le tourisme sur ce site, bien qu'il ne soit pas encore massif, constitue aussi un des facteurs de sa dégradation. C'est l'un des points mis en exergue suite à un état des lieux du site.

¹⁰⁵ Les autres collines royales sacrées sont : Antananarivo, Alasora, Ikaloy, Imerimanjaka, Ambohidrabiby, Ilafy, Ambohidratrimo, Antsahadinta, Ampandrana, Ambohimalaza et Antongona. Source : www.membres.lycos.fr.

¹⁰⁶ RAFOLO, 2001, *Op.Cit.*, p. 102.

¹⁰⁷ En dehors des *Malagasy*, des Réunionnais viennent également faire des cultes sur la Colline Royale d'*Ambohimanga*.

¹⁰⁸ RAFOLO, 2001, *Op.Cit.*, p. 102.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 101.

VI.1.2. Etat des lieux

Les résultats d'un état des lieux sur la préservation et la valorisation touristique du site, nous ont également conduit à le choisir pour ce projet. D'une part, le tourisme existe sur le site depuis des années ; et d'autre part, la préservation rencontre encore plusieurs difficultés. Cependant, un lien interactif entre ces deux domaines n'existe pas encore. En conséquence, le site n'est pas à l'abri des dégradations, alors qu'il constitue un patrimoine d'une importance considérable, tant sur le plan national que sur le plan international. Cette situation sera mieux décrite à travers l'état de lieux suivant.

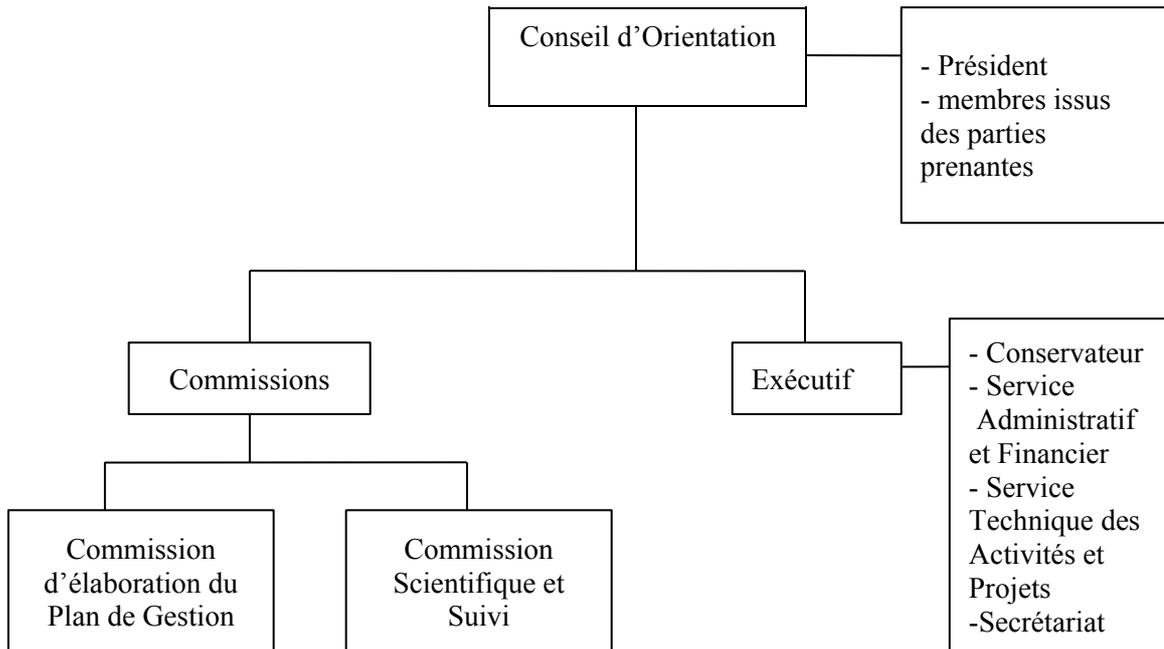
➤ *La préservation du site*

La préservation de la Colline Royale d'*Ambohimanga* est assurée par l'Office du Site Culturel d'*Ambohimanga* Rova¹¹⁰ (OSCAR). C'est un établissement public à caractère administratif autonome, sous la tutelle du SECL. Il est chargé de toutes les activités liées à la gestion, la protection, la conservation, la mise en valeur et la promotion du site.

L'OSCAR est une plateforme de collaboration entre les différentes parties prenantes au site d'*Ambohimanga*. En effet, le Conseil d'Orientation, qui est l'entité suprême de l'Office, est composé de tous les représentants de ces parties prenantes. Cela est manifeste à travers son organigramme.

¹¹⁰ République de Madagascar, *Décret N° 2003-1054 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office du Site culturel d'Ambohimanga Rova (OSCAR)*, du 28 octobre 2003. Source : MCT, Antananarivo, 2006.

Figure 1: Organigramme de l'OSCAR¹¹¹



Le Conseil d'Orientation est actuellement présidé par le Directeur du Patrimoine Culturel. Il a un rôle décisionnel sur toutes les activités concernant le site, mais c'est l'Exécutif qui assure l'administration des activités sur place. Le Conservateur a le rang du Directeur et a qualité d'Administrateur du site et de son personnel. Quant aux commissions, elles jouent un rôle à la fois exécutif et consultatif, et assurent le suivi technique, en vue du respect de l'authenticité et de l'intégrité du site.

Cette organisation est une véritable prouesse car c'est le seul site culturel qui bénéficie d'une telle structure à Madagascar. Le mode participatif adopté par l'Office constitue aussi un point fort. Toutefois, la préservation du site connaît encore des problèmes.

¹¹¹ Décret N° 2003-1054 portant création, organisation et fonctionnement de l'OSCAR.

➤ *Les problèmes dans la préservation du site*

Le problème principal est l'absence du plan de gestion du site. Depuis la création de l'OSCAR en 2003, ce plan n'a pas encore pu être achevé. Cela résulte notamment des changements fréquents des responsables ministériels. Bien que le décret de création de l'OSCAR ait été signé en 2003, l'OSCAR n'est opérationnel que depuis 2005. Le Conservateur n'est entré en service qu'en mi-2006, après sa nomination officielle. Les résultats du fonctionnement de l'OSCAR ne peuvent donc pas encore être évalués.

La protection actuelle du site, quant à elle, est assurée par les gardiens, qui se trouvent en permanence sur place. Concernant la conservation, le site est menacé par des facteurs de dégradation naturels comme les bambous, ou encore les cyclones qui frappent l'île tous les ans. Des actions de coupe de bambous ont été effectuées en 2006 par des bénévoles¹¹², mais le problème n'est pas pour autant résolu. L'absence du plan de gestion sous-entend aussi que le site n'a pas de plan d'urgence pour faire face aux éventuelles situations de crise. Il existe encore moins un plan directeur, qui devrait guider les activités touristiques.

➤ *Les activités touristiques*

La Colline Royale est ouverte aux visiteurs depuis des années. Les palais royaux ont été aménagés en Musée historique et ethnographique depuis la période coloniale. Le site est uniquement clôturé au niveau de la cité royale ; seule la visite de celle-ci est donc payante. D'ailleurs, elle constitue l'activité principale disponible sur le site. En plus de cela, le circuit le plus connu et le plus visité est le circuit classique : entrée de la cité-cour royale – musée – vue sur le point géodésique de la colline – sortie. Ce qui ne rehausse pas les multiples valeurs du site citées antérieurement.

¹¹² TEHOLY (Martin), « Environnement : le Rova d'Ambohimanga menacé par les bambous et les arbustes », article dans l'*Express de Madagascar*, Antananarivo, 10 juillet 2006.

Les animations culturelles sont également rares. Celles-ci se résument, entre autres, à l'animation d'un joueur d'accordéon sur les escaliers de la cité, à celle des troupes folkloriques dans le restaurant du site ; ou encore aux cultes et pratiques traditionnels par les adeptes. Des boutiques d'artisanat existent quand même à la sortie de la Cité Royale, mais les objets de souvenirs qui s'y trouvent n'ont pas de particularités liées au site ; ils ressemblent à ceux qui sont vendus sur d'autres marchés artisanaux dans la région d'*Antananarivo*.

Ces activités ne sont pas encore suffisantes pour maximiser les retombées, afin que le tourisme puisse aider à la préservation du site. De plus, le système de tarification ne permet pas non plus d'avoir des revenus élevés.

➤ *Tarification et proportion de visites*

Le prix d'entrée pour visiter la Cité Royale d'*Ambohimanga* est fixé à 7 000 *Ariary*¹¹³ (2,8 €) pour les étrangers, et 200 *Ariary* (0,08 €) pour les nationaux. Ces tarifs ne représentent pas une somme énorme, par rapport au coût de la vie actuelle¹¹⁴. Les scolaires et étudiants, quant à eux, ont une gratuité de visite tous les mercredi après-midi.

Pour le taux de fréquentation du site, les chiffres disponibles sont uniquement ceux de la fréquentation de la Cité Royale. En réalité, les visiteurs peuvent visiter les parties non clôturées du site, sans être obligés de visiter le Musée. Ce qui est rare pourtant, car la Cité Royale forme le noyau central du site. La visite du Musée est, en quelque sorte, un circuit obligé pour les touristes.

Le tableau suivant montre la fréquentation de la Cité Royale d'*Ambohimanga*. Une étude comparative de celle-ci avec celles des autres sites-musées du pays, permet de mieux comprendre la situation.

¹¹³ La monnaie de la République de Madagascar est le *Ariary*, 1 € correspond à environ 2 500Ar.

¹¹⁴ Ce prix pour les nationaux est au dessous de celui d'une baguette de pain, qui coûte actuellement 300Ar, soit environ 0,12 €.

Tableau 2: Statistique des visiteurs des sites-musées sous la tutelle du MCT¹¹⁵

Musées	Année	2002	2003	2004	2005
Ambohimanga		2017	38.349	59.685	34.915
Ilafy		3.706	5463	4255	3.246 (Janvier à juin) 6 mois
Antongona		1427	1971	4835	4140
Tsinjoarivo		437 Janvier à Avril 4 Mois	655	432 (Janvier à Avril) 4 Mois	1623 Juin à décembre
Andafiavaratra		5631	21.557	10.656 (Fermé 03 /02 /04 à Juin)-6 mois	14 .743 (Fermé Janvier à Février) – 2 mois

Ce tableau montre que le musée de la Colline Royale d'*Ambohimanga* occupe la première place, en matière de nombre de visiteurs parmi les autres sites-musées du pays. Cela constitue un point positif. De plus, une augmentation progressive du nombre des visiteurs du musée de la Colline Royale d'*Ambohimanga*, est aussi notée entre 2002 et 2004. Mais ce nombre a subitement baissé en 2005, alors que le Musée n'a pas fermé, contrairement aux autres qui ont dû fermer, suite à des dégradations du bâtiment muséal. La raison à cette baisse reste floue, mais cela suggère qu'il y a un problème dans la fréquentation du site. Bien qu'*Ambohimanga* soit le plus visité parmi les cinq sites-musées, son taux de fréquentation est encore très faible, si on le compare au nombre des arrivées touristiques nationales en 2005 : 34.915 contre 277 000. Elle n'a donc attiré qu'environ 12,6% de ces touristes. Cela sous entend encore qu'il existe des contraintes au niveau de sa valorisation touristique.

➤ *Les contraintes liées au tourisme sur le site*

Ces contraintes peuvent être catégorisées en deux : d'une part, l'insuffisance de mise en valeur ; et d'autre part, les méfaits de la valorisation touristique.

¹¹⁵ Source : DPC, 2006.

Concernant la mise en valeur de la Colline Royale d'*Ambohimanga*, le problème qui se pose encore aujourd'hui est la rareté des circuits et des animations culturelles. En revanche, le site possède déjà plusieurs outils d'interprétation et d'indication comme les panneaux, le musée et les guides formés. La présentation muséographique n'est pas sans faille. Toutefois, elle est bien entretenue et bien disposée par rapport à celles des autres sites-musées. Il existe également des équipements d'accompagnement de la visite du site, comme les poubelles, le parking, les toilettes et le restaurant. Mais l'installation de telles infrastructures a aussi quelques fois, porté atteinte aux valeurs du site. C'est l'un des méfaits générés par le tourisme.

En effet, l'absence de responsables de gestion du tourisme sur place pendant longtemps, a entraîné des impacts non désirables. Les gardiens ne peuvent pas tout contrôler car le site est vaste. Ainsi, des actes de prélèvement et d'aménagements dans la zone tampon, ont été notés.

Certains visiteurs, qui adhèrent à la religion traditionnelle, ont progressivement raclé le pilier central en bois du palais du Roi *Andrianampoinimerina*¹¹⁶. Cet acte était motivé par les vertus du pilier en rapport avec le caractère sacré de ce Roi. Pour les aménagements, un complexe hôtelier de style moderne, était en construction dans la zone tampon du site en 2005. Cela a porté atteinte à son équilibre originel.

Néanmoins, des mesures provisoires ont été prises par rapport à ces deux facteurs. Le pilier a été emballé dans une enveloppe en bois, pour le protéger des visiteurs. Quant à l'hôtel, les travaux ont été arrêtés par le Ministère de la Culture et du Tourisme. Mais comme ces mesures ne sont que provisoires, et que le tourisme continue à se développer, rien ne garantit que d'autres activités semblables ne vont pas encore se produire. De plus, la prise en compte de la préservation du site dans le tourisme n'est pas encore acquise pour ce site.

¹¹⁶ RAFOLO, 2001, *Op.Cit.*, p.99.

➤ *Apport du tourisme dans la préservation du site*

L'OSCAR devrait normalement percevoir une partie des droits de visite pour financer son fonctionnement¹¹⁷, mais cette organisation n'est pas encore effective pour le moment. On peut donc affirmer qu'il n'existe pas d'apport financier du tourisme dans la préservation du site. Sa contribution dans le domaine de la sensibilisation n'est pas non plus apparente.

En bref, ces analyses ont fait ressortir une problématique principale : l'absence de synergie entre le tourisme et la préservation de la Colline Royale d'*Ambohimanga*. C'est donc dans l'espoir de pouvoir apporter des solutions à cette problématique que nous avons élaboré le projet suivant.

VI.2. Présentation du projet pilote

Cette présentation se fera à l'aide d'une fiche qui résumera les grandes lignes du projet. Elle sera ensuite suivie d'une « Feuille de Route », qui contiendra les actions principales à réaliser dans le cadre de ce projet.

¹¹⁷ *Décret N° 2003-1054 portant création, organisation et fonctionnement de l'OSCAR*, du 28 octobre 2003. Source : MCT, Antananarivo, 2006.

VI.2.1. Fiche Projet

Titre du projet

Tourisme, paysage et sacralité sur la Colline Royale d'*Ambohimanga* : perspectives d'association.

Région

Site de la Colline royale d'*Ambohimanga*, *Antananarivo* (Madagascar)

Durée

2 ans

Responsable

Office du Site Culturel d'*Ambohimanga Rova* (OSCAR)

Partenaires potentiels

Centre du Patrimoine Mondial (UNESCO), Délégation permanente de Madagascar auprès de l'UNESCO.

Coût estimatif

A définir en réunions des parties prenantes¹¹⁸.

Justification

Le tourisme est devenu un secteur très prospère à Madagascar, car il constitue un levier de croissance économique au profit direct de la population. En effet, il génère des ressources socio-économiques à travers la création d'emplois et d'infrastructures. Ainsi, le patrimoine national, aussi bien naturel que culturel, fait l'objet d'une valorisation touristique grandissante. Cependant, la population ne bénéficie pas encore correctement de ces retombées, car elle n'est pas impliquée dans la gestion des activités. En outre, la préservation du patrimoine culturel n'en bénéficie pas non plus, alors qu'il en est l'une des premières sources. En conséquence, ce patrimoine, qui est à la fois un vecteur de l'identité nationale et un pôle économique, se voit menacé.

¹¹⁸ Le financement du projet est aussi à rechercher ultérieurement par les parties prenantes.

Effectivement, plusieurs problèmes comme le manque de moyens financiers et humains, le manque de collaboration entre les différents acteurs, affaiblissent la préservation du patrimoine culturel. Or, si celui-ci venait à disparaître, le pays sera lourdement paralysé, non seulement sur le plan culturel, mais aussi sur le plan économique et touristique. Il devient donc primordial de trouver des stratégies pour relever ces défis actuels.

C'est dans la perspective de répondre à ces besoins que le présent projet a été élaboré. Il s'agit de la mise en place d'un tourisme qui prendra en compte ces paramètres, sur le site de la Colline Royale d'*Ambohimanga*. Celui-ci permettra à la population de participer directement aux activités touristiques, et de jouir des retombées qui en émanent. Il constituera aussi une plateforme de collaboration entre les différents acteurs dans le domaine du patrimoine et du tourisme. Enfin, il aidera à améliorer et à renforcer la préservation du site pour que celui-ci puisse survivre à travers les âges.

Objectif général

Faire de la Colline Royale d'*Ambohimanga* un exemple réussi de pôle patrimonial et économique au service des populations actuelle et future.

Objectifs spécifiques

1. Mettre en place et développer un tourisme participatif et préservateur du site ;
2. Améliorer et renforcer la préservation du site ;
3. Renforcer et encourager les activités commerciales locales autour du site.

Résultats attendus

1. La mise en place d'un mécanisme touristique qui voit la participation d'un maximum de parties prenantes, ainsi que la croissance des retombées ;
2. L'amélioration et le renforcement de la préservation du site grâce à l'utilisation des retombées touristiques ;
3. La gestion de plusieurs commerces autour du site par la population locale.

VI.2.2. Feuille de Route du projet

Tableau 3: Feuille de Route du projet

Phases du projet	Actions	Méthodologie	Résultats attendus	Responsables	Calendrier								
					1	2	3	4	5	6	7	8	
Genèse	Définir le concept fondateur	Réunion du staff de l'OSCAR	Vision partagée sur le projet	Conseil d'orientation									
	Préparer l'appel d'offre et le Cahier des charges du bureau d'études qui va effectuer les études préalables	Réunion du staff de l'OSCAR	Publication de l'appel d'offre dans les journaux; Achèvement du cahier des charges	Conseil d'orientation									
	Identifier et réunir les parties prenantes au projet	Réunion OSCAR et les acteurs touristiques	Collaboration entre tous les acteurs potentiels du projet	Bureau d'études (BE)									
	Effectuer un audit préalable au projet	Enquêtes et analyses en fonction du Cahier des charges	Obtention des informations nécessaires pour élaborer le projet	BE									
	Restituer les résultats de l'audit	Réunions parties prenantes (pptes)	Harmonisation du niveau d'information des acteurs	BE									
	Définition des actions prioritaires	Réunions pptes	Prévention des risques potentiels pour le site	BE Parties prenantes									
Conception	Organiser la gestion des activités (création Comité de gestion)	Réunions pptes	Désignation du Comité de gestion du projet	Conseil d'orientation + BE									
	Concevoir le contenu du projet (vision, etc.)	Réunions pptes	Harmonisation des attentes et des avis	Comité de gestion + BE									
	Rechercher des financements	Envoi de dossiers aux partenaires potentiels	Obtention du financement nécessaire	Comité de gestion + BE									
Mise en œuvre	Réaliser les actions du Plan Directeur du Tourisme (PDT)	Travaux de terrain	Exécution des actions définies	Comité de gestion + BE									
	Communiquer le projet (niveaux interne et externe)	Réunions pptes Campagne médiatique	Large diffusion interne et externe du projet	Comité de gestion + BE									

VI.3. Plan d'Action

L'élaboration du Plan d'Action de ce projet devrait se faire en réunions des parties prenantes, pour respecter l'approche participative. Toutefois, nous proposons quelques recommandations pour un Plan d'Action provisoire.

VI.3.1. Mise en place et développement du tourisme

C'est le premier objectif spécifique du projet. Les recommandations y afférentes concerneront deux volets : la mise en place du tourisme et son développement.

S'agissant de la mise en place du tourisme participatif et préservateur sur le site, les activités à mener sont déjà énumérées dans la Feuille de Route du projet (*cf.* Tableau N°3). Cependant, il est à rappeler que le Cahier des charges du Bureau d'Etudes concernant les études préalables, devrait être conçu sur la base des grilles d'analyses proposées (*Cf.* Annexe B).

Quant au développement de ce type de tourisme, il faudrait procéder au renforcement de la mise en valeur du site, ainsi qu'à la diversification des activités proposées.

- *Renforcer la mise en valeur du site*

L'interprétation de la Colline Royale d'*Ambohimanga* est assez bien fournie, grâce aux panneaux d'indication et d'information existants. Cependant, il en manque encore pour certains éléments, comme pour les sources et l'étang sacrés ; de même pour les sentiers et les portes traditionnelles. L'installation de ces panneaux, en conformité avec les normes de préservation des sites culturels, est souhaitée, pour renforcer la lecture du site. Des pictogrammes et des flèches indiquant le sens de la visite du site, devraient également être installés pour faciliter la circulation et le contrôle des visiteurs.

En dehors des panneaux, la présentation muséographique de la Cité Royale devrait aussi faire l'objet d'une révision. Les textes et légendes explicitant les objets devraient être changés et plastifiés, par exemple, pour les protéger contre la poussière et l'humidité.

En matière d'équipements d'accompagnement de la visite, le site possède déjà des toilettes, un restaurant, des poubelles et un parking. Les chaises ne sont pas non plus nécessaires à l'intérieur de la Cité Royale, car les visiteurs peuvent se reposer sur les rochers ou sous les figuiers royaux. Par contre, des bancs seraient utiles dans les espaces naturels en dehors de la Cité. Dans ces endroits, il n'y a pas trop de possibilités de s'asseoir, alors que la marche dure assez longtemps. Toutefois, ces bancs devraient être faits de bois ou de pierre, et de petite taille, pour épouser l'environnement du site. Ils seront surtout indispensables après l'aménagement de nouveaux circuits dans les recoins de la Colline Royale d'*Ambohimanga*. Cela permettra de diversifier les activités touristiques.

- *Diversifier les activités proposées*

A cet effet, les propositions porteront sur deux points : l'animation culturelle et l'aménagement de nouveaux circuits de visite.

Madagascar possède plusieurs troupes théâtrales et folkloriques talentueuses. Celles-ci peuvent être sollicitées pour une reconstitution de l'histoire du site. Celle-ci se fera avec des chants, des contes et des danses sur la Cour Royale toutes les fins de semaine. Cela pourrait à la fois valoriser cette place et animer les visites. Mais cette animation n'aura lieu que toutes les fins de semaine, pour ne pas déranger ceux qui viennent faire leurs cultes sur le site. En plus, la sérénité des lieux est aussi à préserver.

Les pratiques et manifestations traditionnelles devraient aussi être valorisées, comme le *Alahamady*¹¹⁹, par exemple. Elles devraient faire l'objet d'une forte campagne afin de promouvoir le site. Comme ces manifestations ne se déroulent qu'à des moments précis dans l'année, beaucoup de visiteurs pourraient venir à cette occasion précise. Le contrôle des visiteurs et le suivi sur le site, devront être renforcés pour le préserver au mieux.

¹¹⁹ Le Nouvel An dans le calendrier traditionnel *malagasy*.

Le prix d'entrée sera augmenté le jour des animations culturelles, puisque la Cour Royale fait partie intégrante de la Cité, et ne peut de ce fait être cloisonnée. Tous les visiteurs qui entrent dans la Cité pourront donc y assister. Raison pour laquelle il faudrait agir sur la tarification. Autrement, ce rajout d'activités n'aura aucun impact sur les revenus touristiques, alors que l'objectif est justement de les maximiser. Cette tarification différente sera largement communiquée pour éviter les frustrations et mécontentements des visiteurs.

Ces animations culturelles sont ainsi indispensables. Toutefois, elles ne doivent pas être trop fréquentes pour ne pas modifier le caractère sacré du site. En effet, cette sacralité renvoie au calme et à la quiétude. Il faudrait de ce fait aménager de nouveaux circuits de visite pour renforcer la diversification de l'offre touristique.

Plusieurs possibilités de circuits peuvent être envisagées, car la Colline Royale d'*Ambohimanga* est vaste et regorge de richesses naturelle et culturelle. Mais l'essentiel est de pouvoir présenter le meilleur du site à travers quelques circuits qui pourront être contrôlés. Cela facilitera aussi la gestion et la répartition des flux sur le site. Nous proposons donc les circuits suivants :

- ❖ **Circuit « voyage dans le temps »** : visite de l'ensemble historique du site (Cité Royale, etc.);
- ❖ **Circuit « mystique »** : visite des lieux sacrés et des *doany*¹²⁰. Ce circuit peut aussi inclure la visite de *Mangabe* (la colline voisine qui abrite le tombeau du devin royal) ;
- ❖ **Circuit « orchidées »** : visite des ressources naturelles du site ;
- ❖ **Circuit « Age de pierre »** : visite des 14 portes mégalithiques traditionnelles du site.

¹²⁰ Lieux de culte traditionnel caractérisés par la présence des esprits des souverains défunts.

VI.3.2. Amélioration de la préservation du site

C'est le deuxième objectif spécifique du projet. Pour ce faire, nous proposons les recommandations suivantes :

- *Utilisation des revenus touristiques*

Il est recommandé d'allouer **30%** des revenus à la préservation du site. Le choix de ce montant s'explique par le fait que la Commune locale et la Direction du Fonds RAVAKA, perçoivent aussi une partie des revenus¹²¹. Ainsi, proposer un montant supérieur à ces 30% ne serait pas réaliste. Par ailleurs, un montant inférieur serait insignifiant, vu le faible taux de fréquentation du site¹²².

- *Sensibilisation par le tourisme*

Il serait utile de diffuser des messages de sensibilisation à l'aide des brochures touristiques. Ceux-ci devraient être simples et captivants afin d'attirer l'attention des visiteurs. Les brochures seront vendues¹²³ à un prix symbolique pour motiver les visiteurs à les acheter. La gratuité n'est pas conseillée car en général, les gens n'accordent pas d'attention à tout ce qui est gratuit. De plus, l'impression des brochures nécessite encore des moyens financiers.

Les panneaux d'information sur le site pourraient aussi contenir des messages de sensibilisation. A cet effet, on pourrait faire appel à des graphistes pour concevoir des messages illustrés, afin de capter l'attention immédiate des visiteurs. Ces messages ne passeront pas facilement s'ils sont contenus dans des textes puisque les visiteurs ne consacreront pas beaucoup de temps à les lire. Une image est rapidement perçue contrairement à un texte.

¹²¹ Cf. Chapitre V, p. 38.

¹²² Cf. Tableau N°2, p. 51.

¹²³ Ces brochures seront vendues aux endroits incontournables au passage des touristes comme à l'entrée, etc.

D'autre part, les guides et les opérateurs touristiques devraient aussi être sollicités. Ils devraient communiquer des messages de sensibilisation sur la préservation du site à leurs clients avant la visite même. D'autre part, les campagnes de promotion du tourisme sur la Colline Royale devraient aussi diffuser cet appel à la préservation du site. Ceci permettra d'orienter les comportements des touristes en faveur de la sauvegarde du site.

- *Plan de gestion et périmètre de protection*

Il faudrait absolument achever le Plan de gestion du site afin de contrôler et de maîtriser sa préservation. Un atelier de réflexion sur ce point, en présence des parties prenantes, pourrait aider la Commission responsable à progresser. De même, la définition d'un périmètre de protection du site pourrait aussi se faire à travers un atelier, qui rassemblerait les parties prenantes et des juristes. Ces deux actions sont cruciales pour la préservation du site.

VI.3.3. Renforcement et encouragement des activités commerciales locales

Ce dernier objectif spécifique a une dimension socio-économique. Ainsi, nous proposons les activités suivantes :

- ❖ Aider à la mise en place de petites unités commerciales autour du site : par exemple, une librairie qui vendra des articles de souvenir portant l'identité du site (des cartes postales, produits artisanaux, petits carnets, livres, carnets, etc.) ;
- ❖ Inciter les touristes à utiliser les moyens de transport locaux (charrette, etc.), pour leurs déplacements dans le village;
- ❖ Encourager les cultivateurs locaux à mettre en place un marché de produits agricoles frais.

Toutes ces recommandations sont résumées dans la matrice du Plan d'Action suivante.

Tableau 4: Matrice du Plan d'action provisoire

Objectifs spécifiques	Activités	Résultats attendus
1. Mettre en place et développer un tourisme participatif et préservateur du site	Identification et concertation des parties prenantes au tourisme sur le site/ élaboration du cahier des charges	Implication d'un maximum de parties prenantes
	Réalisation des études préalables par un Bureau d'Etudes, en fonction du Cahier des charges	Obtention des informations nécessaires à la réussite du projet
	Définition des actions prioritaires en fonction des résultats des études préalables	Préservation et préparation du site avant le lancement du projet
	Conception du Plan Directeur du Tourisme (PDT), par les parties prenantes	Disponibilité d'un document sur la planification générale du tourisme sur le site
	Mise en œuvre du PDT par les parties prenantes	Mise en place d'une industrie touristique opérationnelle et rationnelle sur le site
	Renforcement de la mise en valeur du site (installation des panneaux, flèches, bancs ; révision musée, etc.)	Amélioration de l'image touristique de la destination <i>Ambohimanga</i>
	Diversification des activités proposées (organisation de manifestations culturelles ; création de nouveaux circuits de visite, etc.)	Croissance des retombées touristiques grâce au développement des activités
2. Améliorer et renforcer la préservation du site	Affectation de 30% des revenus touristiques aux travaux de préservation du site	Amélioration et renforcement de la préservation du site
	Confection des messages de sensibilisation à mettre dans les outils de promotion touristique	Prise de conscience d'un maximum de personnes sur le devoir de préservation du patrimoine
	Elaboration du plan de gestion du site	Disponibilité du Plan de gestion portant la planification générale de la préservation du site
	Définition d'un périmètre de protection du site (ateliers avec les juristes, etc.)	Protection légale de la zone tampon du site contre toute forme d'appropriation
3. Renforcer et encourager les activités commerciales locales autour du site	Assistance à la mise en place d'unités commerciales autour du site (librairie, café, snack, etc.)	Gestion de plusieurs commerces autour du site par la population locale
	Incitation à l'utilisation des moyens de transport locaux par les touristes (charrette, etc.)	Croissance des revenus des habitants et conservation des moyens de transport traditionnels
	Encouragement des cultivateurs locaux à mettre en place un marché des produits agricoles frais	Augmentation des revenus des cultivateurs et leur motivation pour produire plus

VI.4. S'inspirer du projet : les conditions de réussite

Comme le projet sur la Colline Royale d'*Ambohimanga* est un projet pilote, il pourrait de ce fait servir de référence à d'autres projets touristiques culturels. Mais pour cela, il existe certains paramètres à considérer car ils conditionnent la réussite. Il s'agit des conditions de faisabilité du projet sur les plans politique, juridique, financier, socioculturel, matériel et technique¹²⁴. Les potentialités touristiques du site figurent aussi parmi les conditions de réussite du projet. Si celles-ci sont toutes remplies - ou du moins un grand nombre -, le projet pourrait connaître une réussite.

A travers le projet sur la Colline Royale d'*Ambohimanga*, il a aussi été démontré que la réussite repose surtout sur la capacité d'adapter les recommandations proposées en fonction de la réalité. Ainsi, elles pourraient être appliquées sur les sites culturels des pays autres que Madagascar, qui partagent les mêmes préoccupations en termes de préservation du patrimoine culturel immobilier.

¹²⁴ Ces conditions sont détaillées dans la Grille d'analyse N°4, dans l'annexe B de ce document.

Conclusion de la troisième partie

En guise de résumé à toutes les recommandations proposées dans ce travail, trois points-clés sont à retenir. Premièrement, la planification du tourisme devrait impliquer toutes les parties prenantes aux sites culturels. La dimension de préservation des sites devrait aussi transparaître à travers cette planification. Ensuite, la promotion touristique devrait servir de support de sensibilisation sur la préservation des sites culturels. Une proportion des revenus touristiques devrait également être allouée aux activités de préservation. Enfin, la diversification de l'offre culturelle sur les sites devrait renforcer le développement du tourisme. Ceci est nécessaire pour la sauvegarde et la valorisation des sites.

Par ailleurs, l'application de ces recommandations sur la Colline Royale d'*Ambohimanga* a fait ressortir une idée majeure : les recommandations doivent être adaptées en fonction du contexte de chaque site. Autrement, le tourisme ne pourra pas être utilisé pour appuyer la préservation des sites.

Finalement, cette dernière partie a montré que le tourisme peut constituer un outil efficace dans la préservation des sites culturels, s'il est bien exploité. Cependant, il ne faudrait pas non plus chercher à valoriser tous les sites culturels sur le plan touristique. Certains sites n'ont pas la capacité d'accueillir des visiteurs, tant sur le plan physique que symbolique. Par conséquent, il faudrait les épargner dans le souci de les préserver.

CONCLUSION GÉNÉRALE



*Photo 5 : Cimetière des pirates, Sainte-Marie.*¹²⁵

¹²⁵ Sainte-Marie est une petite île sur la côte Est de Madagascar. Source photo : www.madagascar-tourisme.com.

Avant de conclure définitivement ce document, il serait important de rappeler les idées principales qui y ont été développées. L'objectif initial était de contribuer à l'amélioration de la préservation des sites culturels, qui sont à la fois un référent identitaire et un pôle économique. Cette initiative résulte d'un constat qui a fait ressortir les menaces imminentes pesant sur ce patrimoine. A cet effet, des études ont été présentées afin de dégager des perspectives d'association du tourisme à cette préservation, dans une optique d'obtenir de meilleurs résultats.

C'est dans ce cadre que les recommandations dans ce travail ont été avancées. Elles suggèrent d'abord que la planification touristique intègre le souci de préservation. Sur ce point, l'implication des parties prenantes dans les activités, et la réalisation des études préalables aux activités, ont été recommandées. Ensuite, la dimension de préservation des sites devrait aussi apparaître dans le Plan Directeur du Tourisme. En outre, il a aussi été suggéré que les revenus devraient partiellement financer la préservation des sites. La promotion et la communication touristiques devraient aussi servir de support de sensibilisation sur la préservation. Enfin, le développement du tourisme étant une condition nécessaire, des recommandations y afférentes ont également été proposées.

A travers toutes ces contributions, l'industrie touristique devrait apporter un appui important envers la préservation des sites culturels. Elle pourrait aider à combler le manque de personnel dans les institutions patrimoniales. Par la même occasion, le manque de moyens financiers serait allégé par l'utilisation d'une partie des revenus touristiques. Le manque de suivi au niveau de l'application des textes juridiques serait résolu avec la participation des parties prenantes dans les activités. De surcroît, la gestion et la protection traditionnelles pourraient aussi être intégrées grâce à cette approche participative. Les sites ne manqueraient donc plus d'entretien et de prévention suite au développement du tourisme.

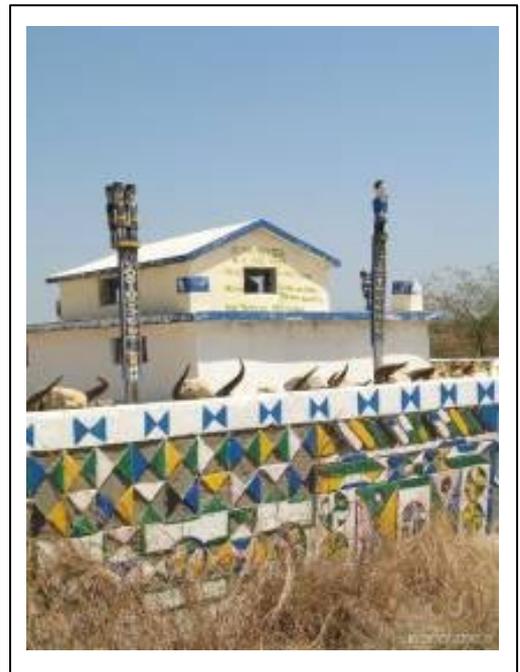
Si la plupart du temps, la tendance est d'exploiter au maximum les potentialités des sites pour développer le tourisme, ce travail a montré que l'inverse est aussi faisable. En effet, il a été démontré que le tourisme peut réellement être exploité pour renforcer la préservation des sites culturels. De plus, il est tributaire de leur préservation car sans eux, il ne peut exister. Les sites culturels ont aussi besoin du tourisme pour qu'ils puissent se faire connaître et se faire valorisés davantage.

La conception comme quoi le tourisme ne conduit qu'à la destruction du patrimoine culturel, devrait donc être changée après cette étude. Il est vrai que le tourisme génère des effets catastrophiques, s'il est mal contrôlé. Les pays insulaires sont mêmes les plus exposés à ces effets, à cause de leur caractère exotique qui attire beaucoup de touristes. Les pays à économie faible sont aussi vulnérables car la pauvreté ne permet pas facilement de préserver le patrimoine. Madagascar, qui est à la fois une île et un pays en développement, est donc fortement concernée par ce danger venant du tourisme. Cependant, tout dépend de la planification et de l'exploitation du tourisme. Si l'esprit de préservation du patrimoine est omniprésent dans toutes les activités et opérations liées au tourisme, celui-ci deviendra une arme efficace pour la préservation du patrimoine. A travers ses retombées, les communautés trouveront un motif pour préserver leur patrimoine.

Après tout, pour quelle raison devrait-on conserver le patrimoine si ce n'est pas pour le bien-être de la population, tant sur le plan socio-culturel que sur le plan économique ? La motivation de la population est d'ailleurs cruciale dans toute activité de développement. C'est ce que Robert DUBOIS confirme dans son ouvrage sur Madagascar, où il avance qu'« *aucun pays en voie de développement ne sortira de la pauvreté sans respecter les lois de l'économie. C'est indéniable. Cependant, sans la ferveur du peuple, quelles que soient les compétences de ses techniciens, aucun pays ne se développera.* »¹²⁶ La préservation du patrimoine connaîtra aussi un échec systématique tant que les communautés n'y sont pas associées. Il serait même intéressant, dans l'avenir, d'élargir cette étude sur leur participation dans la préservation du patrimoine. Cela serait d'une grande utilité pour le pays.

¹²⁶ DUBOIS (Robert), *L'Identité malgache*, Saint-Paul, Antananarivo, 2002. p.79.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE



*Photo 6 : Tombeau mahafaly.*¹²⁷

¹²⁷ Source : ONTM, www.madagascar-tourisme.com.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

AMALOU (Pierre), BARIOULET (Hervé), VELLAS (François), *Tourisme, éthique et développement*, l'Harmattan, Paris, 2001.

DUBOIS (Robert), *L'Identité malgache*, Saint-Paul, Antananarivo, 2002.

RAISON-JOURDE (Françoise), *Les souverains de Madagascar*, Karthala, Paris, 1983.

RALAIMIHOATRA (Edouard), *Histoire de Madagascar*, 4^e éd., Librairie de Madagascar, Antananarivo, 1982.

DOCUMENTS SUR DES PROGRAMMES/ PROJETS /ACTIVITÉS TOURISTIQUES

AFRICA 2009, *Quels débouchés touristiques pour le patrimoine culturel immobilier en Afrique ?* Table ronde, 4^e cours régional, EPA, Porto-Novo, 2002.

AFRICA 2009, 5^e séminaire sur le tourisme durable et le patrimoine culturel immobilier, Osogbo, Nigeria, 26-30 octobre 2004.

BOUMEDINE (Rachid), *Le Sahara des cultures et des peuples, vers une stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara dans une perspective de lutte contre la pauvreté*, UNESCO, Paris, juillet 2003.

ELOUNDOU (Lazare), MARIOTTI (Alessia), *Projet de mise en valeur du tourisme culturel dans la sous-région Afrique de l'Ouest*, CPM, Paris, 2005.

IAIN (Christine), CROMPTON (Elizabeth), *Etude du secteur tourisme en République de Madagascar, African Region Paper Series N° 63*, version française, Banque Mondiale, novembre 2003.

PEDERSEN (Arthur), *Linking conservation of biodiversity and sustainable tourism at World Heritage sites*, WHC, Paris, 2001.

PEDERSEN (Arthur), *Managing tourism at World Heritage sites: a practical manual for World Heritage site managers*, WHC, Paris, 2002.

PEDERSEN (Arthur), *The World Heritage tourism Programme: lessons learned*, WHC, Paris, 2005.

UNESCO-ICCROM, *Tourisme et préservation du patrimoine culturel: un défi du XXI^e siècle*, projet de sensibilisation des offices nationaux du tourisme et d'opérateurs touristiques à informer les voyageurs sur la fragilité du patrimoine et l'importance de la conservation, 5-6 septembre 2005.

MODULES DE FORMATION ET COMMUNICATIONS SUR LE TOURISME ET LE PATRIMOINE

Comité National de Lutte Contre le SIDA, *Atelier de sensibilisation du personnel du Ministère de la Culture et du Tourisme*, Antananarivo, 2004.

MORISSET (Lucie), *Gestion et planification du tourisme*, module de formation en maîtrise, UQAM, Québec, été 2004.

MOREL-DELEDALLE (Myriam), *Gestion et aménagement des sites patrimoniaux*, module de formation en 3^e cycle, Université Senghor, Alexandrie, 2006.

NEGRI (Vincent), *Droit international du patrimoine culturel et naturel*, module de formation en 3^e cycle, Université Senghor, Alexandrie, 2006.

PIVIN (Jean-Loup), *Enjeu du projet culturel dans la société*, module de formation en 3^e cycle, Université Senghor, Alexandrie, 2006.

WOWUI (Kossi), *L'industrie du tourisme, patrimoine et marketing touristique*, communication au 6^e cours régional AFRICA 2009, EPA, Porto-Novo, 2004.

DOCUMENTS GOUVERNEMENTAUX ET MINISTÉRIELS DE MADAGASCAR

Ministère de la Culture, *Politique culturelle nationale pour un développement socio-économique*, loi N° 048/2004, 19 novembre 2004.

Ministère de la Culture et du Tourisme de Madagascar, *statistiques des touristes à Madagascar*, Antananarivo, 2005.

Ministère de la Culture et du Tourisme de Madagascar, *Plan National du Tourisme*, Antananarivo, 2006.

RABEMANANTSOA (Rintsamahefa), *Typologie du patrimoine culturel immobilier de Madagascar*, DPC, Antananarivo, 2004.

République de Madagascar, *Grands axes du « Madagascar Action Plan » (MAP)*, Antananarivo, mars 2006.

République de Madagascar, *Ordonnance N°82-029 relative à la protection, la sauvegarde et la conservation du patrimoine national*, du 06 novembre 1982.

République de Madagascar, *Décret N°83-116 portant application de l'Ordonnance N° 82-029 relative à la protection, la sauvegarde et la conservation du patrimoine national*, du 16 septembre 1983.

République de Madagascar, *Décret N° 2003-1054 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office du Site culturel d'Ambohimanga Rova (OSCAR)*, du 28 octobre 2003.

République de Madagascar, *Document de Stratégie pour la Réduction de la pauvreté*, version révisée, STA, Antananarivo, juin 2005.

République de Madagascar, *Rapport annuel de mise en œuvre du DSRP, janvier-décembre 2005*, Antananarivo, juin 2006.

ARTICLES ET PÉRIODIQUES

ANGAP, « La gestion des Aires Protégées par l'ANGAP dans le cadre de l'exécution de la Composante Aires Protégées et Ecotourisme (CAPE) du PE-2 », 2002.

LUXEN (Jean Louis), « La dimension immatérielle des monuments et des sites », dans *Authenticité et Intégrité dans un contexte africain*, rapport de la réunion d'experts pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, du 26 au 29 mai 2000 au Great Zimbabwe, Gallia Saouma-Forero, éd., CPM, Paris, 2001, pp. 20-24.

MAHERIZO, « Tourisme, de nombreuses améliorations et quelques incertitudes », dans Madanight.com, décembre 2005.

NADEAU (Barbie), "The curse of approval", dans MSNBC Newsweek, Mai 2006.

RAFOLO (Andrianaivoarivony), « De l'authenticité et de l'intégrité de la Colline Royale d'Ambohimanga, paysage culturel associatif », dans *Authenticité et Intégrité dans un contexte africain*, rapport de la réunion d'experts pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, du 26 au 29 mai 2000 au Great Zimbabwe, Gallia Saouma-Forero, éd., CPM, Paris, 2001, pp. 98-102.

RANDRIAMANANTENA (Herijaona), « Madagascar : un modèle d'écotourisme », dans AMALOU (Pierre), *Tourisme, éthique et développement*, l'Harmattan, Paris, 2001, pp. 251-256.

RATSIMIEBO (Henri), « L'habitat traditionnel : la case en bois », dans *La Cité des Mille*, ouvrage collectif, Tsipika, Antananarivo, 1998, pp.33-44.

TEHOLY (Martin), « Environnement : le Rova d'Ambohimanga menacé par les bambous et les arbustes », article dans *l'Express de Madagascar*, Antananarivo, 10 juillet 2006.

TourismAfricaNews, « Madagascar veut promouvoir son tourisme », dans Newsletter, 05 juin 2006.

MÉMOIRES ET RAPPORTS DE STAGE

RABEMANANTSOA (Rintsamahefa), *Planification du tourisme culturel pour un développement socio-économique dans les pays insulaires: cas de Madagascar*, rapport de stage effectué au sein du Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, 09 mai- 31 juillet 2006, CPM, Paris, juillet 2006.

RALAIVAO (Darafify), *Valorisation des musées de Madagascar : approche économique et culturelle*, mémoire de DEPA, Université Senghor, Alexandrie, novembre 2000.

RAZAFINIMAVO (Voahangy), *Valorisation du patrimoine historique de Madagascar : utilisation du Rova d'Ambohimanga comme outil pédagogique*, mémoire de DEPA, Université Senghor, Alexandrie, 1999.

PERSONNES RESSOURCES

- EL HASSAN Nada, consultante/Section Afrique, CPM/UNESCO, Paris ;
- ELOUNDOU Lazare, spécialiste du programme/Section Afrique, Centre du patrimoine Mondial de l'UNESCO (CPM/UNESCO), Paris ;
- KOSSI Wowui, Direction Nationale du Tourisme, Togo ;
- PEDERSEN Arthur, spécialiste du patrimoine et tourisme, CPM/UNESCO, Paris ;
- RAHARIMANANA Emeline, Directeur du Patrimoine Culturel de Madagascar, Antananarivo ;
- RAFOLO Andrianaivoarivony, Président du Comité National *Malagasy* pour l'ICOMOS, Antananarivo ;
- RICHON Marielle, point focal pour les Universités, CPM/UNESCO, Paris ;

SOURCES AUDIO-VISUELLES

AFRICA 2009, *The spirit of African Heritage*, DVD, Africa 2009 production, 2005.

Ministère de la Justice de Madagascar, CD-ROM « 1000 textes juridiques », Antananarivo, décembre 2001.

TEXTES INTERNATIONAUX SUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DES SITES CULTURELS

- Charte d'Athènes sur la restauration des monuments historiques, 1931.
- Charte de Venise sur la conservation et la restauration des Monuments et des Sites, 1964 ;
- Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, 1972 ;
- Orientations devant guider à la mise en œuvre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, version 2006 ;
- Charte de Florence sur les jardins historiques, ICOMOS, 1982 ;
- Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques, ICOMOS, 1987 ;
- Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique, ICOMOS, 1990 ;
- Document de Nara sur l'Authenticité, novembre 1994 ;
- Charte du tourisme durable, avril 1995 ;
- Charte pour la protection et la gestion du patrimoine culturel sub-aquatique, ICOMOS, octobre 1996 ;
- Charte internationale du tourisme culturel, octobre 1999 ;
- Le Code mondial d'éthique du tourisme, octobre 1999 ;
- La Charte ICOMOS ENAME pour l'interprétation des sites patrimoniaux, version révisée, juillet 2006.

ADRESSES DES SITES INTERNET CONSULTÉS

Sites sur Madagascar :

www.aody.mg/economie
www.lexpressdemada.net
www.madagascar-tribune.com
www.madagascar.gov.mg
www.madanight.com
www.madagascar-tourisme.com
www.madagascar-sage.org
www.maep.gov.mg
www.membres.lycos.fr
www.tourisme-madagascar.com
www.tourisme.gov.mg

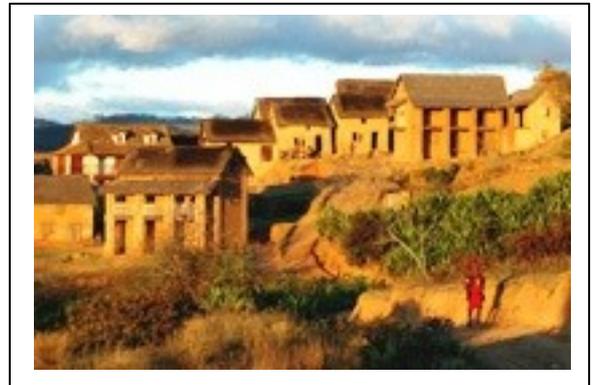
Sites sur le tourisme :

www.comundi.fr:conference
www.geotourweb.com
www.routard.com
www.tourismesolidaire.org
www.uquam.ca
www.world-tourism.org

Autres sites :

www.droit.francophonie.org
www.fao.org
www.icomos.org/charters
www.lcweb2.loc.gov
www.msnbc.msn.com
www.vjel.org
www.whc.unesco.org

ANNEXES



*Photo 7 : Paysage architectural, Ambalavao.*¹²⁸

¹²⁸ Ambalavao est une commune se situant entre les Hautes Terres centrales et les régions du Sud-est du pays. Source photo : www.madagascar-tourisme.com.

LISTE DES ANNEXES

- **Annexe A** : Liste des sites et monuments classés « Patrimoine National », culturel et naturel de Madagascar ;
- **Annexe B** : Grilles d'analyses préalables à la valorisation touristique d'un site culturel ;
- **Annexe C** : Proposition de croquis pour la plaque d'indication des sites culturels de Madagascar ;
- **Annexe D** : Résumé des principes du droit international sur la sauvegarde et la valorisation des sites culturels.



LISTE DES SITES ET MONUMENTS CLASSES

PATRIMOINE NATIONAL DE MADAGASCAR

(LISTE REVISEE EN 2004)¹²⁹

PROVINCE D'ANTANANARIVO

Antananarivo Ville

1. Cathédrale Catholique Notre Dame Andohalo
2. Cathédrale Anglicane Saint Laurent Ambohimano
3. Lac de Mandrozeza
4. Palais du Premier Ministre Andafiavaratra
5. Plaine de Mahamasina
6. Plateau du Rova
7. Résidence de Rainilaiarivony à Amboditsiry
8. Rocher d'Ampamarinana
9. Rond point de vue d'Ambohipotsy
10. Temple Protestant d'Ambatonakanga
11. Temple Protestant d'Ambohipotsy
12. Temple Protestant d'Amboninampamarinana
13. Temple Protestant de Faravohitra
14. Temple F.M.T.A. d'Ambatonakanga

15. Temple FJKM d'Ambondrona
16. Villa Poina Andafiavaratra
17. Palais des Sports et de la Culture Mahamasina

Ambohidratrimo

18. Colline sacrée d'Ambohimanga : forêt, pierre sacrée, point de vue
19. , portes anciennes
20. Plateau du Rova et point de vue
21. Rova d'Ambohidratrimo
22. Pierres sacrées d'Ambatondanoro

Atsimondrano

23. Site historique et naturel d'Antsahadinta
24. Rova d'Antongona

Avaradrano

25. Rova d'Ilafy, point de vue et forêt

Ambatolampy

26. Site historique (rova) et naturel (chutes) de Tsinjoarivo
27. Montagne et point de vue de Tsiafajavona
28. Cascade de Kitsamby
29. Montagne avec vestiges de fortification de Hiaranandriana
30. Gorges rocheuses d'Antesika

Ankazobe

31. Montagne avec vestiges de fortification de Talata-Angavo

Manjakandriana

32. Souvenirs de Jean Laborde
33. Lac réservoir de Mantasoa

34. Rocher et point de vue d'Ambatomanga
35. Cascade d'Andriamamovoka
36. Grottes d'Angavokely

Tsiroanomandidy

37. Montagne avec vestiges de fortification d'Ambohhiby
38. Montagne et point de vue de Bevato

Antsirabe

39. Vestiges de végétation primitive
40. Montagne et point de vue de Vohitra
41. Lac d'Andraikiba

Betafo

42. Cascade d'Antafofo
43. Lac de volcan de Tritriva
44. Lac de Tatarina
45. Lac volcan de Tritrivakely
46. Lac volcan d'Andranotoro

Soavinandriana

47. Lac Andranomena
48. Lac Itasy
49. Lac Kavitaha

PROVINCE DE TOAMASINA

Moramanga

51. Cascade de Mangoro

Ambatondrazaka

52. lac Alaotra

Toamasina II

53. Site historique de Farafaty

¹²⁹ Source : DPC, 2006.

54. Fort Hova à Mahavelona
[Nosy Boraha/Sainte Marie](#)

55. Eglise Catholique
d'Ambodifotatra

56. Site historique et naturel de l'Ilot
Madame et l'Ile Ramaka (Ile aux
forbans)

[Maroantsetra](#)

58. Site historique et naturel de l'Ile Marosy
ou Nosy Mangabe

[Mananara Avaratra](#)

59. Ancien cimetière betsimisaraka à
Ambalatrano

[Vatomandry](#)

60. Mare aux anguilles sacrées de
Savaiza

61. Cascade d'Antalavia

62. Pont naturel de Manandra

PROVINCE DE FIANARANTSOA

[Fianarantsoa](#)

63. Site pittoresque au sommet du
Rova

64. Lac Anosy et Champ de course

65. Tombeau Royal de Vohitsisaky

[Ihosy](#)

66. Massif rocheux d'Ifandana

[Midongy Atsimo](#)

67. Forêt primitive de Papango

[Vondrozo](#)

68. Point de vue de Vohimary

69. Chutes Rianambo

[Ambositra](#)

70. Site du Rova tompon'Anarana

71. Vestiges de végétation primitive à
Faliarivo

72. Grottes de Trodreny

[Ambatofinandrahana](#)

73. Site historique et escarpement rocheux
de Midongy Andrefana

[Mananjary](#)

74. Montagne et vestiges de forêt primitive
de Vatovavy

75. Eléphant de pierre à Ambohitsara

[Ifanadiana](#)

76. Falaise rocheuse d'Andrambovato

77. Cascade de Mandrianampotsy

78. Chutes supérieures de Namorona

[Nosy-Varika](#)

79. Cascade de Sakaleona

80. Chute inférieure de Namorona

[Manakara](#)

81. Chutes faraony

[Ivohibe](#)

82. Rapides et marmites de géants à
Mananara

PROVINCE D'ANTSIRANANA

[Antsiranana](#)

83. Vestiges de forêt primitive

84. Winsor Castle et Dower Castle

85. Lac sacré Antanavo (route des Placers)

86. Falaise ruiniformes et point de vue au
Cap d'Ambre (Tsinjon'i Bobaomby)

87. Falaise et point de vue d'Anosiravo

88. Falaise et grotte Cap Diégo
(Ampanolahimirafy)

89. Site naturel Ilot Pain de sucre

90. Site naturel Ilot des Aigrettes

91. Grande Cascade, Cascade des
Roussettes, lac Volcan Mahery, petit et
Grand, Etape (Matsabory malio), Texier
(Matsabory Mahonja)

92. Site naturel Ilot de Sépulcre

93. Grotte Orangéa (Anorojia)

[Ambilobe](#)

94. Chutes Mahavavy

95. Grottes Ankara

[Ambanja](#)

96. Cascade et Source thermale
Andranomandevy

97. Peuplement de baobabs Ambolobozy

[Batsiaka](#)

98. Ranomafana

[Ankify](#)

99. Palais royal

PROVINCE DE MAHAJANGA

[Mahajanga](#)

100. Baobab

101. Lac Anaboriaka

102. Grottes Andranoboka

103. Grottes Belobaka

104. Cascade Andranobjoby

[Bekodoka](#)

105. Amoncellement de rochers de Kipatso

Bealalana

106.Chute et bassin naturel d'Irony

107.Lac Matsaborimena

Maevatanana

108.Site historique de Tsarasaotra

109.Chute de l'IKopa Kalomainty

110.Chutes et rapides d'Ambodiroka

Marovoay

111.Lac sacré Ampijoroa

Besalampy

112.Lac sacré Andranovorifaly

Analalava

113.Cimetière sakalava à Nosy-Lava

Port-Bergé

114.Phénomène de capture de cours d'eau

Kandreho

115.Cascade de Mahavavy

Morafenobe

116.Cascade Moyen Ranobe

Maintirano

117.Colline basaltique Andrafiavelo

Antsalova

118.Forêts et rochers d'Antsingy

119.Gorges calcaires de Manambolo

120.Arbres silicifiés d'Ankondromena

121.Sépultures anciennes de Bekopaka

PROVINCE DE TOLIARA

Toliara

122.Site historique de la baie de St Augustin
(Ianantsony)

123.Site historique de Nosy-Vé

124.Gouffre de Mitoho

125.Gisement de subfossiles d'Ambolisatra

126.Grotte de Sarodrano

127.Banyan Miary et puits naturels

Morondava

128.Baobabs

129.Route de peuplement de baobabs

Miandrivazo

130.Rapides de Mahajilo

131.Gorges calcaires de Tsiribihina

Beroroha

132.Massif avec vestiges de fortification de
Vohingezo

Betioky

133.Gisement de subfossiles de Bevovoka

Ankazoabo

134.Peuplement de palmiers à Malio

Ampanihy

135.Point de vue Mont Eliva

136.Puits naturels Vintana

Fort-Dauphin

137.Pointe Flacourt

138.Baie historique Sainte-Luce (Manafiafy)

139.Gisement de subfossiles d'Andrahomana

140.Peuplement de palmiers d'Analamasaka

141.Point de vue du Pic Saint-Louis

142.Rocher d'Antanifotsy

Betroka

143.Vestiges de forêts primitives

Tsivory

144.Vestiges de forêts primitives
d'Anadabolava

145.Massif volcanique de Vohitsiombe

Ambovombe

146.Peuplement de tamariniers d'Amboasary

Tsihombe

147.Falaise au Cap Sainte-marie (Vohimena)

148.Puits et dunes d'Itomampy

GRILLES D'ANALYSES PRÉALABLES À LA VALORISATION TOURISTIQUE D'UN SITE CULTUREL

Grille 1 : Analyse d'un site culturel¹³⁰

Rubriques	Points à analyser
Connaissances du site	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation et coordonnées géographiques ? • Histoire, description et les composantes? • Limites et environnement ? • Les valeurs et usages ? • Le statut ? • Les besoins et les opportunités qu'il offre ?
Gestion du site	<ul style="list-style-type: none"> • Comment s'effectue la gestion du site ? • Est-ce que le site a un gestionnaire? Comment a-t-il été formé et recruté? Est-ce qu'il est présent sur le site? • Est-ce que le site possède un plan de gestion? • Est-ce que la gestion et la protection actuelles du site sont appropriées pour bien encadrer le projet touristique?
Protection du site	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les mesures actuelles de protection du site? Mesures légales et/ou coutumières ? • Quelles sont leurs forces et faiblesses ? • Est-ce qu'elles sont effectives ? • Est-ce que le site possède un périmètre de protection ? • Est-ce qu'il y a des responsables du suivi de ces mesures sur le site ? • Quels sont les risques majeurs ?
Conservation du site	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que le site possède un conservateur? • Est-ce que le site possède un plan de conservation? • Quelles sont les mesures et activités de conservation réalisées sur le site ? • Quelles sont les mesures urgentes à prendre ? • Quel est le lien actuel entre la conservation et le tourisme ? • Quel est l'état de conservation du site ? • Quelles sont les pathologies et dégradations ? • Quels sont l'état et le degré des dégradations ? • Quels sont les facteurs de dégradation ? • Est-ce qu'il y a des endroits plus fragiles que d'autres sur le site ? • Quelle est la capacité de charge du site ? • Quelles sont les menaces qui pèsent sur le site ? • Quelles sont les mesures urgentes à prendre ?
Mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les activités de mise en valeur existantes ? • Comment se fait leur gestion ? • Quels sont leurs impacts ?

¹³⁰ RABEMANANTSOA, 2006, *Op.Cit.*, p.37.

Grille 2 : Analyse de l'environnement d'un site culturel¹³¹

Rubriques	Points à analyser
Cadre socio-culturel	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la structure de la population (âge, métiers, secteurs économiques) <ul style="list-style-type: none"> • Quel est le rôle ou la place de la femme dans la société locale ? • Quel est le niveau d'éducation de la population ? • Quel est le mode de vie de la population : habitudes alimentaires, culturelles, religion... ? • Quelles sont les caractéristiques majeures de la culture de la région ? • Est-ce qu'il y a des interdits liés au site dans la région ? • Quelle est la signification culturelle du site pour la population locale ? Que représente-t-il pour elle ? • Quels sont les avis de la population sur les activités touristiques actuelles ? • Quelles sont les composantes de la société locale bénéficiant du tourisme ? Qui bénéficie des emplois créés par le tourisme ? Cela crée-t-il des tensions ?
Cadre socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les principales activités économiques de la population riveraine du site? • Quel est le niveau de vie de la population autour du site ? • Quels sont ses besoins en termes d'économie, infrastructure, éducation, santé ? • Est-ce que la population est informée du projet touristique ? A quelle étape du projet est-ce ? • Quel est son avis sur le projet ? Pourquoi ? • Quel est le degré de sa participation dans le projet : voix expressive, transformative, délibérative ?
Cadre environnemental	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les ressources d'accès difficile pour la population : air, eau potable, électricité, bois de cuisson, terres cultivables... ? • Quelles sont la capacité et la durabilité de ces ressources ? • Comment se fait l'utilisation du sol ? • Comment se fait l'organisation spatiale ?

¹³¹ Sources : RABEMANANTSOA, 2006, *Op.Cit.*, p.38 et DELEDALLE, novembre 2006.

Grille 3 : Analyse du tourisme sur un site culturel¹³²

Points à analyser

- Quel est le niveau du tourisme sur le site : statistique et évolution?
- Est-ce que le site fait partie d'un itinéraire ?
- Quels sont les types de tourisme pratiqués sur le site ?
- Comment se fait la gestion du tourisme sur le site ? Est-ce qu'il y a une structure ? Qui en est le responsable ? Qui est le personnel ? Quelles sont leurs formations ?
- Est-ce que l'entrée au site est payante ? Existe-t-il un tarif réservé à la population locale ?
- Quelle est la proportion des revenus liés à la billetterie ?
- Quel est l'impact du tourisme sur la création d'emplois dans la région ?
- Quel est l'impact du tourisme sur l'artisanat local ?
- Quel est l'impact du tourisme sur les autres marchés locaux (produits dérivés, cafétéria, boutique, librairie, bar, restaurant, locations canoë, bicyclettes, taxis...)?
- Qui sont les acteurs actuels du tourisme sur le site ? Quelles sont leurs formations ou capacités ?
- Comment se fait la répartition des revenus touristiques sur le site (au profit de la conservation, interprétation, industrie culturelle, microprojets...)?
- Quel est le lien actuel entre la conservation et le tourisme ?
- Quelle est la qualité des services sur le site ?

¹³² RABEMANANTSOA, 2006, *Op.Cit.*, p.38.

Grille 4 : Etude de faisabilité d'un projet touristique culturel¹³³

Rubriques	Points à analyser
Etude de faisabilité politique	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que le concept fondateur du projet cadre avec les politiques des élus nationaux et régionaux et les politiques nationales ? • Est-ce que le projet répond aux besoins de la population ?
Etude de faisabilité matérielle et technique	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que l'état de conservation du site et sa capacité de charge permettent d'accueillir le projet? • Est-ce que le personnel actuel du site suffit pour mettre le projet en œuvre (nombre et capacités)? • Est-ce que le site est facilement accessible? Quels sont les moyens de transport disponibles ? • Est-ce que les infrastructures d'accueil existantes dans les environs du site permettent la mise en œuvre du projet ? Nombre, capacité et qualité ? • Y a-t-il des guides locaux pour présenter le site ? Comment sont ils formés ? • Quelles sont les infrastructures d'interprétation du site? • Qui est-ce qui conçoit ces outils d'interprétation ? (Gouvernement /universitaires/historiens/gestionnaire du site)? • Quelles sont les possibilités d'activités locales qui peuvent appuyer le tourisme et les bénéfices de la population locale ? • Est-ce qu'il existe des sites Internet sur le bien ? Combien y en a-t-il ? Qui les conçoit ? En quelles langues sont-ils accessibles ? Qui est-ce qui les visite ? Qu'est-ce qu'on y trouve ? • Est-ce qu'il y a des guides de voyageurs sur le site ? Qui les conçoit et qu'est-ce qu'on y trouve ?
Etude de faisabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> • Quel est le coût du personnel nécessaire ? • Quel est le coût de la maintenance et entretien du site ? • Quel est le coût de l'ouverture au public (billetterie, promotion...)? • Quel est le coût des études préalables (audits) ? • Quel est le coût des infrastructures et aménagements nécessaires ?
Etude de faisabilité par rapport au marché touristique	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les potentialités du site au niveau national et sous-régional (compétitivité du site)? • Quel est le type de touriste qu'on veut attirer (local, national, international, jeunes, retraités...)? • Quel segment de tourisme et quel type de tourisme veut-on instaurer? • Est-ce que le projet est cohérent avec la demande sur le marché touristique ?

¹³³Sources : RABEMANANTSOA, 2006, *Op.Cit.*, p.39 et DELEDALLE, novembre 2006.

Grille 5: Etude d'impacts potentiels d'un projet touristique culturel¹³⁴

Rubriques	Points à analyser
Impact économique	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les retombées économiques potentielles du tourisme ? • Quels sont les impacts économiques indirects que le tourisme peut engendrer ?
Impact sur le site culturel	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce qu'il y a d'autres liens possibles entre la conservation et le tourisme ? • Quelles sont les dégradations et menaces liées au tourisme que le projet risque de développer? • Quelles sont les dégradations et menaces liées à la survie de la population que le projet risque de développer? • Quelles sont les dégradations et menaces liées au développement humain que le projet risque de développer? • Quelles sont les mesures à prendre ? • Est-ce que l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial changera la fréquentation du site ?
Impact socioculturel	<ul style="list-style-type: none"> • Quels changements d'habitudes et de traditions, le projet peut-il entraîner au sein de la population locale ? • Est-ce que le projet peut affecter la signification culturelle que la population locale accorde au bien? • Comment réagirait la population locale par rapport aux influences culturelles des touristes sur leur mode de vie ? Est-ce qu'elle va les intégrer parmi ses propres habitudes culturelles? Est-ce que ça va réaffirmer son identité culturelle (résilience)? • Comment est la perméabilité de la culture locale par rapport aux influences étrangères antérieures ? • Quels sont les maux de société qui sont susceptibles de se développer avec le tourisme (prostitution, école buissonnière, travail des enfants, pédophilie, drogue, vol, MST)? Comment les prévenir ? • Est-ce que le projet peut entraîner une hausse générale des prix des produits de consommation quotidienne ? Comment la prévenir ?
Impact environnemental	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les ressources naturelles qui risquent de devenir rares en qualité et en quantité, avec le développement du tourisme (eau, bois, produits agricoles, terres...)? Quelles alternatives proposer (recyclage...)? • Est-ce qu'il y a des mesures de gestion des ordures et des eaux usées des hôtels dans les environs du site ?

¹³⁴ RABEMANANTSOA, 2006, *Op.Cit.*, p.40.

CROQUIS POUR LA PLAQUE D'INDICATION DES SITES CULTURELS DE MADAGASCAR¹³⁵



Explication du croquis :

Fond : Drapeau de la République de Madagascar : vert, blanc, rouge.

Au milieu : carte de Madagascar avec les cinq grandes divisions régionales : Nord, Est, Hautes Terres, Ouest et Sud.

La carte de Madagascar est entourée de six photos reliées par un cercle.

- ❖ **Le cercle vert** qui les relie symbolise l'unité culturelle du pays malgré l'identité de chaque province.
- ❖ **Les photos** représentent chacune un site culturel représentatif de chaque province de l'île. Province d'Antsiranana : style architectural du Nord ; Province de Toamasina: style architectural de l'Est ; Province d'Antananarivo : une des portes mégalithiques de la Colline Royale d'*Ambohimanga*, *Ambatondrafandrana* ; Province de Fianarantsoa : rizières en terrasses ; Province de Toliara : tombeau *mahafaly* ; Province de Mahajanga : tombeau *sakalava*.

¹³⁵ Sources photos et carte : sites Internet sur Madagascar, cf. « Sources et Bibliographie ».



- ❖ **Inscription : *Lovantsainan'i Madagasikara*** , signifiant « patrimoine culturel de Madagascar ».


RÉSUMÉ DES PRINCIPES DU DROIT INTERNATIONAL SUR LA SAUVEGARDE ET LA VALORISATION DES SITES

Rubriques	Restrictions et obligations	Recommandations
Utilisation des sites culturels	Doit respecter l'authenticité et l'intégrité des sites	Donner aux sites une fonction utile pour la société
Aménagement des sites et de leurs environnements	Sont interdits tous travaux qui ne respectent pas l'authenticité et l'intégrité des sites et de leur environnement	Accorder des soins spéciaux envers les sites
	Faire une étude d'impact des installations des équipements	
	Interdire tout équipement d'interprétation irréversibles et la reconstruction physique qui risque de dénaturer le site sur le long terme	
	Tous les équipements visibles doivent s'intégrer dans le paysage des sites, et respecter leur intégrité et authenticité	
	Interdire tout équipement touristique qui ne respecte pas l'authenticité et l'intégrité des sites	
Interprétation des sites	Doit être de haute qualité et doit clairement montrer la signification des sites et la nécessité de les protéger	Encourager les recherches scientifiques et la publication pour mieux comprendre les sites
	Doit être complète et fondée sur des résultats de recherches scientifiques	Encourager la formation et le recrutement des interprètes venant du voisinage des sites
	Doit impliquer les parties prenantes	
	Doit être au moins en les langues des communautés riveraines	
	Doit respecter le voisinage (son et lumière)	
Ouverture des sites au public	Modérer l'accès des sites en fonction de leurs fragilités	Préparer un programme de gestion et de protection des sites
	Proscrire toute activité qui dénature ou dégrade les sites	Encourager la présentation des sites au public pour des objectifs d'information et de sensibilisation
		Faire des campagnes de sensibilisation médiatisées



Valorisation touristique des sites	Doit toujours être précédée par la mise en place de plans de gestion des sites qui définissent les limites des activités compatibles à la conservation des valeurs des sites	Encourager les formes de tourisme qui permettent l'économie des ressources rares dans la communauté d'accueil
	Doit faire l'objet d'études d'impact sur les sites, la société et sur sa civilisation	Encourager la participation et la coopération de toutes les parties prenantes
	Doit être précédée par un renforcement des capacités des acteurs	Encourager les visiteurs à respecter les biens culturels et naturels, les valeurs et styles de vie des communautés d'accueil
	Doit aborder les volets conservation et protection des sites	Encourager l'introduction dans les programmes scolaires, des bienfaits et des méfaits du tourisme
	Doit avoir un minimum d'impacts perturbant la conservation des sites	Encourager le recyclage des déchets par les touristes
	Doit considérer le caractère spirituel des sites et des pratiques	
	Doit impliquer les communautés d'accueil (élaboration et mise en œuvre)	
Intégration des sites dans la dynamique économique	Les retombées économiques et socioculturelles doivent être réparties équitablement entre parties prenantes	Encourager la formation et l'éducation des communautés d'accueil aux emplois externes à plein temps au tourisme
	Doit s'intégrer dans l'économie de la communauté d'accueil et contribuer à l'amélioration de leur vie	Encourager la création des réseaux entre professionnels u tourisme
	Allouer une partie significative des droits de visite à la sauvegarde et présentation des sites	Renforcer les capacités des communautés d'accueil pour qu'elles puissent gérer elles-mêmes le tourisme
	Doivent s'intégrer dans les programmes de planification générale	Informers les visiteurs sur l'utilisation des droits de visite dans la sauvegarde et présentation des sites
Gestion des visiteurs	Doit être réglementée par des outils juridiques efficaces	Répartir les flux des visiteurs dans le temps et dans l'espace
	Les visites doivent être orientées (équipements)	Adopter des codes de conduite des visiteurs
	Il doit exister des personnels qualifiés sur les sites	Faire des campagnes de sensibilisation médiatique sur les méfaits du tourisme et des mauvais comportements des visiteurs

INDEX DES TOPONYMES, DES NOMS DE SITES ET NOMS PROPRES



A

AFAKA : 9.
Alahamady : 59.
Alasora: 47.
Aloalo : 29.
Ambohidrabiby: 47.
Ambohidratrimo: 47.
Ambohimalaza: 47.
Ambohimanga (Colline Royale) : 3, 23, 31, 32, 33, 38, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 65, xiii, xxi.
Amis du patrimoine de Madagascar : 9.
Ampandrana : 47.
Andafiavaratra : 51, xiii.
Andrianampoinimerina : 45, 52.
Antananarivo: 8, 17, 18, 44, 46, 47, 50, 54, xiii, xxi.
Antefasy : 11.
Antaimoro : 11.
Antongona : 47, 51.
Antsahadinta: 9, 47, xiii.
Antsiranana : xiv, xxi.

F

Fianarantsoa : 9, xiv, xxi.
Fokonolona: 10, 11, xxvii.

H

Heritsialonina (Fondation): 9.

I

Ikaloy: 47.
Ilafy : 47, 51, xiii.
Imerimanjaka: 47.

L

Lapa Fandriampahalemana : 45.

M

Mahafaly : 29, vi, xxi, xxvii.
Mahajanga : xv, xxi.
Mahandrihono : 45.
Mamelomaso : 9.
Mangabe : 60.
Mikolo : 9.

R

Radama I : 45.
Rainilaiarivony : xiii.

S

Sakalava: xxvii.

T

Toamasina : xiv, xxi.
Toliara : xv, xxi.
Tsinjoarivo : 31, 51, xiii

Liste des tableaux et figures



I. TABLEAUX

Tableau 1: Répartition des activités touristiques par produit à Madagascar, en 2005.....	21
Tableau 2: Statistique des visiteurs des sites-musées sous la tutelle du MCT.....	51
Tableau 3: Feuille de Route du projet.....	56
Tableau 4: Matrice du Plan d'action provisoire.....	63

II. FIGURES

Figure 1: Organigramme de l'OSCAR.....	48
---	-----------

Liste des illustrations



Photo 1 : Grenier sur pilotis, Sud-est de Madagascar.....	1
Photo 2 : Rizières en terrasses, Hautes Terres (régions centrales de l'île).....	4
Photo 3 : Le Temple du Rova d'Antananarivo.....	18
Photo 4 : Le Rova d'Ambohimanga, façade nord.....	32
Photo 5 : Cimetière des pirates, Sainte-Marie.....	66
Photo 6 : Tombeau mahafaly.....	v
Photo 7 : Paysage architectural, Ambalavao.....	xi

Glossaire



Alahamady : fête ou période qui équivaut au nouvel an dans le calendrier traditionnel malagasy.

Dinam-pokonolona : pacte social dans les anciennes sociétés de Madagascar.

Doany : lieu caractérisé par la présence d'un ou de plusieurs esprits des souverains défunts, selon les croyances traditionnelles. Il sert de ce fait un lieu de culte.

Fady : tabous ou interdits communs ou individuels formulés à partir des croyances religieuses.

Fihavanana : lien de parenté biologique mais qui indique aussi un lien social très fort, un sentiment d'appartenance à une même famille, entre les membres d'une même communauté.

Fokonolona : institution traditionnelle de gestion communautaire, composée des villageois.

Lapa : palais.

Lovantsaina : patrimoine culturel.

Mahafaly: population du sud-ouest de Madagascar ; **mahafaly** : adjectif dérivé.

Malagasy : le peuple de Madagascar ; **malagasy** : adjectif dérivé de Madagascar.

Masina (sacré): caractère de celui qui a le *hasina* ; désigne toute personne, endroit ou objet qui est reconnu par la croyance populaire comme le théâtre de l'action des esprits, et qui se prête de quelque manière à leurs interventions, participant ainsi au culte des esprits¹³⁶.

Merina : population de la région d'Antananarivo.

Rova : ou enclos royal, désignant une ancienne cité royale clôturée par un mur d'enceinte, comprenant les palais, le tombeau et la cour royale.

Sakalava : population des régions nord-ouest et moyen-ouest de Madagascar.

Tamboho: grand mur d'enceinte en terre battue.¹³⁷

Vavahady : porte de village ou d'une cité durant les époques royales.

¹³⁶ RAZAFINIMAVO, *Op.Cit.*, p. 38.

¹³⁷ RAFOLO, 2001, *Op.Cit.*, p.100.

Table des matières



AMBOHIMANGA.....	51
Ilafy.....	51
Antongona.....	51
Tsinjoarivo.....	51
Andafiavaratra.....	51

RÉSUMÉ ET MOTS-CLÉS



Résumé

La préservation des sites culturels connaît plusieurs problèmes à Madagascar. Le manque de personnel, l'insuffisance des moyens financiers, le manque de collaboration avec d'autres acteurs et le manque de suivi de l'application des textes juridiques, figurent parmi ces problèmes. Parallèlement, le tourisme culturel est en cours de développement. Ce développement touristique répond aux objectifs de lutte contre la pauvreté définis par l'Etat. En conséquence, ces deux aspects : tourisme et préservation des sites culturels, pourraient être complémentaires. Le tourisme reçoit déjà des sites culturels un appui car c'est leur exploitation qui le fait fonctionner. En revanche, les sites culturels ne bénéficient pas encore beaucoup de soutien de la part du tourisme. Celui-ci peut pourtant contribuer à cette action. L'avenir du tourisme dépend aussi de cette préservation. C'est donc dans ce contexte que s'inscrit ce document.

A cet effet, ce mémoire développe des recommandations qui permettent à la préservation des sites culturels de bénéficier de l'assistance du tourisme. Grâce à cette assistance qui est à la fois financière, incitative et stratégique, les principaux problèmes dans la préservation des sites culturels du pays pourraient être résolus, ou du moins contournés. Le présent document propose donc quelques alternatives, parmi tant d'autres, pour renforcer la préservation des sites culturels. Celles-ci pourraient aussi être utilisées pour d'autres types de patrimoine et même pour d'autres pays qui partagent les mêmes réalités que Madagascar.

Mots-clés :

MADAGASCAR - TOURISME – PRESERVATION - SITES CULTURELS –
PLANIFICATION- APPROCHE PARTICIPATIVE – DEVELOPPEMENT.